

Guide
des
étudiants

81-82



ALLET UNES

Echos du monde
reflets de la vie des villages et des quartiers
rumeurs du quotidien chaque jour dans

LA DÉPÊCHE

du Midi



toutes les nouvelles du "pays".

180 journalistes, 4000 correspondants, 18 éditions un quotidien de 120 pages

SOMMAIRE

• Edito	3
• Se loger à Toulouse	5
• Restau-U et cafétérias	8
• Se déplacer	11
• Se soigner	14
• Contraception-IVG	15
• Trouver du travail	16
• Aide juridique	19
• L'orientation	21
• L'armée	24
• Les bourses	27
• Le fonctionnement de la fac	35
• Livres	39
• Les bibliothèques	40
• Étudiants étrangers	41
• Les loisirs (cinéma, théâtre, sport)	44
• Ne te fais pas avoir	50
• Les propositions de l'UNEF	54
• Bulletin d'adhésion	59
• Papiers, s'il vous plaît	60
• L'annuaire de l'étudiant	62

au PHOTOCINEMATOGRAPHE

l'amateur est un PRO !!!

labo noir et blanc de qualité professionnelle
TOUS VOS DEVELOPPEMENTS EN 3h

MARIAGES



PORTRAIT

AGRANDISSEMENTS GEANTS

MATERIEL grandes marques aux meilleurs prix

avec une vraie garantie

REPRODUCTIONS

REPARATIONS

PHOTOCOPIES aux prix les plus bas

et... une CARTE DE FIDELITE

5 rue des PRÊTRES (place des Carmes)

OUVERT TOUS LES JOURS jusqu'à 20h30

Tel. 52.70.37

EDITO

Quand, pour la première fois, on met les pieds sur la fac, rien n'est évident !

Rien n'est prévu pour l'accueil des nouveaux bacheliers !

Que ce soient les problèmes pour remplir le dossier d'inscription, pour effectuer toutes les démarches indispensables, pour trouver un logement, pour subvenir à ses besoins, mais aussi pour étudier tout simplement, il y a un, deux trois ou quatre ans, nous les avons vécu !

C'est de cette anotation qu'est partie, il y a maintenant plus de six ans, l'idée qu'il fallait un guide fait par les étudiants pour les étudiants. Pour le réaliser, les étudiants qui ont rédigé ce guide, ont un instrument : leur syndicat l'AGET-UNEF. Parce qu'une fois l'inscription réalisée, les difficultés ne font que commencer, nous nous sommes syndiqués pour créer dans chaque amphi, chaque UER les structures dont nous avons besoin pour mieux étudier, pour briser l'isolement auquel nous sommes confrontés.

Nous sommes aussi syndiqués pour améliorer nos conditions d'étude. Il s'agit pendant des années de ne pas permettre à Saunier Seité d'attaquer nos droits. Il s'agit maintenant de faire partout des propositions pour vivre mieux à l'Université !

Alors n'hésite pas :

- pour étudier
- pour s'entraider
- pour participer au changement

rejoins l'AGET-UNEF !

Isabelle SAURAT

Etudiante en Sciences Economiques

Présidente de l'AGET-UNEF

(AGET-UNEF : association générale des étudiants de Toulouse - Union Nationale des étudiants de France).

On peut être passager dans une cité universitaire pour se donner le temps de trouver autre chose. Dans ce cas, il faut s'adresser à la direction de la cité.

On peut être logé pour une nuit, par quinzaine ou par mois.

Si la cité universitaire ne te convient pas, tu peux trouver un logement en ville. Pour cela, tu peux t'adresser au Service logement de l'AGET-UNEF 15 rue de Lois (23.31.34.)

Ou au service logement du CROUS (23.13.61.)

Nous te déconseillons de passer par une agence qui prend généralement un mois à deux mois de loyer en frais, ce qui, ajouté à la caution et au montant du loyer, est vraiment trop abusif.

Si tu cherches un appartement à partager avec tes copains, il te reste les petites annonces ou le service logement de l'AGET-UNEF (fais attention aux annonces passées par les agences immobilières)

Tu peux t'adresser aux offices de locataires qui moyennant 350 F. ou 400 F. par an te mettent en relation avec des propriétaires d'appartement.

Office des locataires : 1 place Belfort Tél. 62.60.33.

Office du locataire : 15 place Wilson Tél. 71.98.55.

Il est possible d'avoir accès aux HLM. Il faut alors adresser une demande aux sociétés HLM qui acceptent le dossier en fonction de la situation familiale.

- H.L.M. universitaire de Toulouse - 7 bis rue Lamark (52.34.47.)

- Centre Régional Informatique HLM Sud-Ouest (40.35.57.)

- Office Public HLM : 27 rue Roquelaine (62.41.89.)

- Société Languedocienne - 102 avenue Jean-Rieu

- S.A. des chalets - 38 rue des Chalets (62.21.00)

CE QUE TU DOIS SAVOIR SUR LES DROITS DU LOCATAIRE
- 1. Appartements vides
Location

Avant de s'engager par un contrat de location un certain nombre de précautions sont nécessaires.

saies.

Constater l'état des lieux. L'état des lieux doit être établi en présence du locataire par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observations du locataire ainsi que la signature des deux parties. Les marques doivent être claires et précises sans mention « sous réserves ». Un exemplaire doit être remis au locataire.

Déterminer le secteur locatif du logement intéressé (important pour le prix du loyer)

- Secteur I : logements construits avant le 1/9/1948 à Toulouse et dans les communes limitrophes

- Secteur II : logements HLM

- Secteur III : logements non réglementés - logements anciens avec baux de 6 ans - logements neufs.

- Bail à loyer

Il peut être verbal ou écrit. Cependant la rédaction d'un contrat écrit est conseillée. Faire attention à toutes les clauses !

Le propriétaire doit fournir un logement en bon état et faire pendant toute la durée du bail les réparations autres que locatives.

Le locataire doit user normalement du logement et le rendre tel qu'il l'a reçu (assurance conseillée)

La durée du bail est prévu lorsque celui-ci est écrit. A défaut les coutages sont déterminée selon les usages : 1 mois lorsque le loyer est mensuel, 3 mois s'il est trimestriel. Le bail est résilié en cas de non-paiement du loyer.

- Maintien dans les lieux au delà de la durée du bail.

- Secteur I : les occupants de bonne foi en bénéficient de plein droit : ce sont ceux qui ont un titre de location régulier et qui exécutent leurs obligations.

Mais ils ne doivent pas faire l'objet d'une mesure d'expulsion (dans ce cas prendre contact immédiatement avec l'AGET-UNEF)

- Secteur II : mêmes conditions que pour le secteur I, mais l'office HLM ne peut exercer un droit de reprise.

- Secteur III : en cas de bail sans écrit : le maintien est déterminé selon les usages. Si le bail est écrit : le contrat

prévoit la date de cessation.

- Détermination du prix du loyer.
S'adresser à la CNL 10, place de la Trinité Toulouse.

- Charges
Pour les secteurs I et II : elles sont limitativement prévues par l'art. 38 de la loi de 1948. Le locataire doit recevoir un décompte détaillé des prestations.

Pour le secteur III : elles sont prévues dans le contrat de location. Même possibilité de contrôle.

- Logements meublés non déclarés.
Les règles des logements vides s'appliquent. Se renseigner auprès du service des garnis à la Préfecture de la Haute-Garonne (voir annuaire)

- Allocations logements
En principe réservées aux seuls salariés. Renseignements : 24 rue Riquet, Toulouse (ou dans les mairies annexes) L'allocation est calculée en

fonction de la surface par habitants.
- Impôts locaux

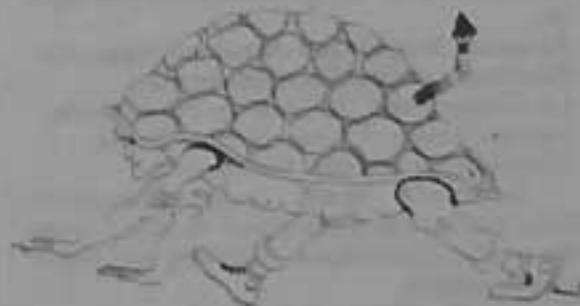
Tout le monde doit payer les impôts locaux. Cette taxe municipale ne prend pas en compte les situations particulières. Toutefois, il est possible de se faire dégrèver en menant une action auprès de la mairie.

- faire une lettre de demande de dégrèvement auprès de la mairie de Toulouse dès réception de la feuille d'impôts.

- s'adresser à l'AGET-UNEF (15, rue des lois) avec les photocopies de la lettre et de la feuille d'impôts. Nous te mettrons en contact avec des gens capables d'appuyer ta demande.

Si tu as des problèmes ou si tu désires de plus amples renseignements adresse-toi à la CNL 10, place de la Trinité (53.15.60.) dont l'AGET-UNEF est adhérente.

hotel
le Roussillon
33 place des tiercerettes
31000 toulouse
(61) 21.37.64



28, rue des Couteliers
(Pont neuf - la Dalbade)

Salon de thé
Comptoir à thé
vente au détail

tea box

50 thés diff.
- ouvert de 11h à 23h30
- fermé le dimanche
- le samedi 14h - 19h

RESTAU.U ET CAFÉTERIAS

Une fois le logement trouvé, il faut penser à se remplir le ventre. Le plus commode et le moins cher c'est le Restau-U.

A Toulouse, il y en a huit ; ils sont ouverts de 11 h 30 à 13 h 15 et de 18 h 45 à 20 h 15, en temps normal (pour jours exceptionnels, ou vacances, se renseigner au CROUS, 7 rue des Salenques, tél : 21.39.15).

Le meilleur d'entre eux c'est :
Le Clos Normand
1 rue de l'Esquille.

Il est géré par l'AGET-UNEF. L'ambiance y est sympa, on y mange par table de 4.

Les autres restaurants universitaires sont gérés par le CROUS, il y a :

- Ranguell I et II, 118 route de Narbonne.
- Arsenal, boulevard Armand Duportal,
- Faucher, allées Camille Soula,
- Le Commerce, 32 rue de la Dalbade,
- Notre-Dame, 12 rue Notre-Dame,
- Mirail, 119 bis rue Vauquelin.

Il existe aussi trois restaurants diététiques où l'on peut manger avec une carte diététique délivrée sur certificat médical.

- Ranguell, Mirail et Arsenal.

D'autres restaurants sont agréés pour servir des repas en échange d'un ticket de RU.

- Ecole Vétérinaire, chemin des Capelles (Intéressant pour les étudiants Vété),
- ESAP, Ecole d'Infirmières, et d'Assistants sociaux (Purpan, Croix-Rouge)
- IGC, chemin de la Loge,
- FOL, 11 rue Fontvieille, Albi,
- Maison de la Culture, rue St-Cyrice, Rodez,
- Foyer des jeunes travailleurs, Millau,

Pour manger dans un restau-U, il faut la carte du CROUS et des tickets de RU.

OBTENTION DE LA CARTE DU CROUS

Conditions :
- être étudiant dans une université de Toulouse ou une école ou une section

d'enseignement agréée par la sécurité sociale.

- être âgé de moins de 26 ans,
- avoir eu un succès scolaire ou universitaire dans les 2 années précédentes,
- ne pas occuper un emploi rémunéré dont le salaire est supérieur à celui de l'indice 254 de la fonction publique (traitement net mensuel : 3 150 F au 1er janvier).

Comment faire pour l'avoir

- aller au CROUS (7, rue des Salenques) où tu rempliras un questionnaire et fournir 2 photos, un certificat de scolarité ou une carte d'étudiant et la carte de sécurité sociale.

Carte diététique

- mêmes conditions que pour la carte du CROUS plus certificat médical délivré par MPU (118 route de Narbonne, Médecine Préventive U),
- elle est délivrée au CROUS (7 rue des Salenques).

Une fois que l'on a la carte, il faut acheter des tickets de Restau-U.

OU LES ACHETER ?

- à l'agence comptable du CROUS : 7 rue des Salenques, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- à l'Arsenal au RU, boulevard A. Duportal, de 11 h 30 à 13 h.
- au Mirail, à la cafétéria, rue Vauquelin, de 11 h 30 à 13 h.
- à Ranguell l'au RU, 118 route de Narbonne de 11 h 30 à 13 h.
- à Faucher, à l'administration de la cité, de 11 h 30 à 13 h.

Pour les tickets diététiques il faut les acheter :

- à l'agence comptable du CROUS, 7 rue des Salenques, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.
- dans les restau U où il y a des salles diététiques aux heures de vente des autres tickets.

CAFÉTERIAS

Il est aussi possible de prendre un repas dans les cafétérias du CROUS situées dans les différentes universités et dans les campus Ranguell I et II, Fau-

cher (CU), Arsenal et Chapou, Pon-

san.
On y sert un petit déjeuner de 7 h 30 à 9 h, des sandwiches et des repas froids contre 1 ticket de RU.

Au Mirail en psycho, lettres modernes, histoire comme à Ranguell en maths, va au foyer UNEF, c'est mieux !

Pour le dimanche, jour peut-être de solitude, les RU restant ouverts et vous permettant un bain de foule :

- Ranguell I, l'Arsenal, Faucher.



auto école gaëtan

110, rue de Cugnaux - 31300 Toulouse - Tél 42.04.65

Auto/moto le meilleur enseignement
au meilleur prix

Permis A1 A2 A3 B - Formation traditionnelle & accélérée
Stages 2, 3, 4 semaines - Forfait code

Réductions étudiants

Prise et retour à domicile

**le B.I.G.E. c'est....
WASTEELS !!!**

**Si vous voyagez
en TRAIN**

Renseignez vous

sur le TARIF B.I.G.E.

REDUCTIONS IMPORTANTES :

***VOYAGES A L'INTERIEUR DE LA FRANCE :**

Billet 120.4 spécial réservé aux étudiants, lycéens et scolaires
(de moins de 26 ans)

VOYAGES INTERNATIONAUX

«B.I.G.E.» WASTEELS

pour tous les jeunes de moins de 26 ans

A VOTRE SERVICE

**VOYAGES
WASTEELS**

33000 BORDEAUX

65, cours d'Alsace Lorraine (56)48.29.39

33000 BORDEAUX

Rés. Etandard rue Ch. Domercq
(Face gare Saint-Jean)
(56)91.97.17

31000 TOULOUSE

1, Boulevard Bonrepos (61)62.67.14

34500 BEZIERS

41, avenue Gambetta (67)28.31.78

63000 CLERMONT-FERRAND

69, boulevard Trudaine (73)91.07.00

Ces bureaux font partie d'une chaîne de 130 agences WASTEELS :
- en Europe : Belgique, Luxembourg, Grande-Bretagne, Suisse
- Italie, Espagne, Portugal
- et au Maroc.



SE DÉPLACER...

Le Bus, c'est bien fini, mais il faut vraiment pas avoir d'autre moyen de locomotion pour l'utiliser ; cher d'abord : ticket 3 F., carnet (dans les kiosques) 21,50 F., carte 85 F., amende 50 F.... Dans un cas comme dans l'autre, le bus n'est décidément pas très économique. En plus, on y est mal installé : disons-le, toujours debout, avec la plupart du temps un certain nombre de personnes affectionnant, dirait-on, particulièrement, de se reposer sur vos doigts de pied.

Là dessus, l'AGET-UNEF demande :

- le 1/2 tarif étudiant sur les bus.

Cette revendication fût d'ailleurs mise en avant au moment de l'élection des représentants étudiants au Conseil d'administration du CROUX. Après notre victoire (63 % des voix) lors de cette élection nous lançons une campagne d'occupation des bus. Le but, faire aboutir des négociations entre la direction de la SEMVAT et le Conseil d'Administration du CROUX.

A l'heure actuelle elles sont au point mort. C'est bien connu, à chaque fois que les étudiants tournent le dos... faudra voir à relancer.

- gratuité sur les lycées de fac
- fréquence plus importante des bus fac, CU.
- création d'une ligne directe DF - Centre, ville - pour tout renseignement complémentaire s'adresser à SEMVAT - 49, rue de Grana 31081 - Toulouse CEDEX
Tél : 23.17.02.

Pour partir à l'extérieur, on peut voyager à pied, à cheval, en voiture, enfin vous connaissez la chanson.

Tout d'abord la SNCF. Elle met à la disposition des étudiants certaines formules intéressantes :

- carte 1/2 tarif ou abonnement pour effectuer plusieurs fois un même trajet,
- billets de groupes (plus de 10 personnes),
- billets touristiques 20 % de réduction; pour un aller retour de plus de 1.500

km (aller et retour supérieur à 300 km)

- enfin, comme les voyages forment la jeunesse, la carte Inter-rail pour voyager à l'étranger pour 820 F., si tu as moins de 26 ans.

Ensuite, une agence intéressante pour le train : Wasteels, 3 boulevard Bon repos (62.67.14) qui fait des réductions de 25 % aux étudiants (Billet BIGE)

Si tu as la bourse assez plate et que tu aimes attendre, tu peux faire du stop. Si tu n'as pas de patience, il vaut mieux téléphoner à «Allo-Stop» (Tél : 23.62.90) qui te mettra en contact avec des personnes qui vont dans la même direction que toi.

Tu peux aussi voyager en voiture mais là je ne peux pas te donner de conseil.

Si tu es pressé, il y a l'avion. Air-Inter fait 50 % de réductions sur les vols pour les gens de moins de 26 ans :

Soit 195 F. pour un aller Paris-Toulouse, prix auquel il faut ajouter environ 13 F. de transport aéroport-Paris.

Renseignements : AIR INTER -
Tél : 62.59.62. ; Réservations.

SE SOIGNER...

La sécurité sociale étudiante passe par une mutuelle étudiante, la MNEF (Mutuelle nationale des étudiants de France) et une mutuelle privée, la SMESO (assurance régionale).

La SMESO a été créée pour concurrencer directement la MNEF. Celle-ci offre la meilleure couverture mais la direction actuelle de la MNEF met la mutuelle en péril en augmentant chaque année la cotisation : 150 F en 78-79, 185 F en 79-80, 210 F en 80-81, et 245 F en 81-82 !

OU SE SOIGNER ?

I. L'HOPITAL JOSEPH DUCUING, 15 RUE VARSOVIE (42. 34. 34).

- consultation de généralistes et spécialistes (demander le service des consultations),
- hospitalisation,

Il faut se présenter avec :

- 1 pièce d'identité,
- certificat médical attestant la nécessité de l'hospitalisation,
- si tu es mutualiste : carte de la MNEF et la prise en charge délivrée par la mutuelle.
- si tu es assuré social : carte d'immatriculé social et la prise en charge délivrée par la caisse d'assurance.

- Les frais de séjour :

Si tu es mutualiste, tu n'as pas d'argent à avancer. Tu auras simplement à ta charge le supplément de chambre particulière.

Pour le règlement des frais d'hospitalisation et de consultation, c'est la seule polyclinique à t'offrir de tels avantages.

II. L'UDSM :

L'union départementale des sociétés mutualistes offre de nombreux services.

- 3 rue de Metz (23. 11. 10).
- Au Mirail - UDSM (Terminus du 148)
- Matériel très nombreux (41. 11. 83).

En tant que mutualiste, tu es droit à la prise en charge complète du montant des soins. Tu peux consulter des généralistes, des dentistes ou des ophtalmologistes.

La première fois que tu y vas, apporte ton carnet de santé.

III. LA MÉDECINE PRÉVENTIVE UNIVERSITAIRE, 118 rte de Narbonne.

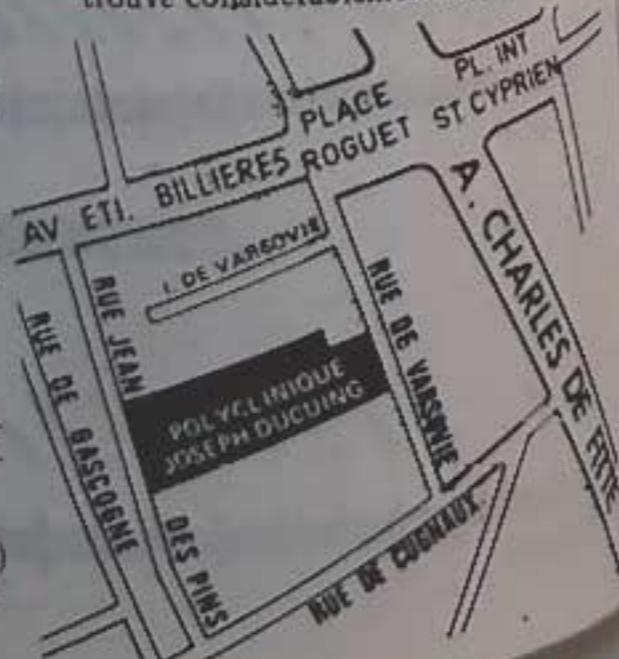
C'est un service public prévu pour assurer la santé aux étudiants. La MPU doit assurer une visite médicale annuelle à tous les étudiants, obligatoire pour la validation des examens.

* Autres services : soins de médecine générale, gynécologie.

C'est également un service social. Ses assistantes sociales se sont souvent battues aux côtés des étudiants et de l'AGET-UNEF pour permettre la reconduction des bourses pour les étudiants ayant subi un échec à leurs examens pour des raisons sociales.

La MPU a un rôle important dans l'attribution des fonds de solidarité universitaire.

C'est un service menacé par la réduction des crédits qui lui sont alloués et l'éventail de ses services s'en trouve considérablement réduit.



CONTRACEPTION I.V.G.

Nous sommes toutes et tous concernés par la participation. A l'heure actuelle les moyens de contraception sont sûrs, sans dangers, et facile à utiliser.

Il vaut bien mieux y avoir recours, que d'avoir à pratiquer une IVG qui laisse souvent des troubles psychologiques, qui n'est pas toujours remboursée en totalité, et qui est soumise à une loi encore rigide et mal appliquée.

A propos des moyens de contraception :

La pilule est le stérilet sont les plus sûrs (99 %), les plus pratiques et les plus utilisés. Pour en disposer, il suffit de s'adresser à un gynécologue, qui fait passer un examen de contrôle (sans avance de paiement à l'UDSM et à Varsovie) remboursé à 100 % par le MNEF. Ensuite il faut refaire un examen tous les ans. La pilule n'est délivrée que sur ordonnance.

A propos de l'IVG

En France, l'IVG est légale depuis 1976, grâce à la lutte des organisations féministes, des syndicats de gauche, et de certains médecins.

Mais la loi est étroite :

- 1 délai de réflexion est obligatoire

- l'IVG doit se faire dans les 10 premières semaines suivant la conception
- l'IVG n'est pas remboursée, d'où la sélection sociale.

Remarque

Pour tout ce qui concerne la gynécologie et la régulation des naissances, un gynécologue consulte tous les jours à l'UDSM et à la clinique Varsovie. Dans le cas d'une IVG, il faut demander un rendez-vous, sans hésiter à le préciser afin de passer en urgence, ou les délais à respecter. Il est conseillé de se présenter avec tous ses papiers (carnet de mutuelle, numéro Sécurité Sociale...)

Le planning

Le planning familial est là pour renseigner, conseiller, aider. Il s'occupe de tout ce qui a trait à la régulation des naissances. Plusieurs centres existent à Toulouse dont voici la liste.

Nom	Adresse	Consultation sur rendez-vous	Téléphone
Lagreve	Place Lange 31400 Toulouse		42.34.34
Hôpital Purpan	avenue de Grande Bretagne	Mardi matin Jeudi matin	49.11.33
Hôpital Rangueil	Service du Pr. Poulhes, ch. du Vallon 31400 Tlse	Mardi 14-17 h Jeudi vendredi : 9-12 h	53.11.33
U.D.S.M	3, rue du doyen Leblèvre, Le Mirail	téléphoner	41.11.83
M.P.U.	118, route de Narbonne 31400 Toulouse.	Lundi 9-12 h mercredi 9-12 h	53.43.57

TROUVER DU TRAVAIL

ETRE PION

Tout candidat doit obligatoirement posséder le bac. Les dossiers pour une demande de poste de pion peuvent être retirés au rectorat (20, impasse St-Jacques au bureau d'entrée de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h). Le dossier peut être retiré à partir du 1er mai et doit être déposé avant le 31 mai au rectorat.

Tu auras besoin des papiers suivants :

- une fiche d'état civil que tu pourras te procurer à la mairie annexe (rue des lois, ouvert jusqu'à 17 h)
- une photocopie du diplôme du bac (photocopie de l'imprimé n. 1538 M établi pour le paiement de l'impôt sur le revenu, ou à défaut de l'imprimé n. 1534 M de non imposition, ou encore le montant des revenus du conjoint pour le cas des étudiants mariés)
- une photo d'identité
- nous te conseillons, pour mettre le plus de chances de ton côté d'accepter tout poste dans l'académie
- d'accepter tout poste de surveillant
- de t'adresser au SNES (syndicat national de l'enseignement secondaire) 13, rue Agathe Tél. 62.06.61. qui siège à la commission d'attribution.

ETRE MAITRE AUXILIAIRE

Tout candidat doit posséder la licence. Les dossiers doivent être retirés au rectorat (à partir du 1er mai et déposés avant le 31 mai avec les pièces nécessaires pour la demande)

LES SERVICES EMPLOIS

- de l'AGET-UNEF (15 rue des lois, 23.31.34. poste 19) au rez de chaussée 1ère porte à gauche ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Tu pourras déposer une demande d'emploi, notamment pour le travail d'été, vers le début juin.

Tout au long de l'année nous avons à te proposer des heures de baby sitting et des heures de cours.

- du CROUS (7 rue des Salenques Tél. 21.13.64. poste 327)

Tu peux t'adresser à ce service courant septembre notamment pour les emplois des mois d'été. Tu dois

t'inscrire avant le 30 avril à l'exception des travaux agricoles (début juin) de la CGT (place St-Sernin, Tél. 23.48.73.)

Tu peux également t'adresser à la CGT pour les problèmes que tu pourrais éventuellement rencontrer.

TU VEUX PASSER UN CONCOURS

- pour tous concours administratifs (PTT, SEMVAT, etc...) ainsi que pour les diplômes de professeur d'éducation générale CAPES et Agrégation, tu dois t'adresser au service des examens du rectorat 36 rue Roquelaine (Tél. 62.32.01. ouvert de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 19 h sauf samedi)

- pour tous concours médicaux et paramédicaux s'adresser à l'inspection générale de la santé, (Cité administrative, Bât. F. 1er étage, porte 8, 2 boulevard Armand Duportal, Tél. 53.11.22. poste 39/62, ouvert de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 sauf samedi)

QUELS SONT TES DROITS LORS QUE TU A STROUVÉ UN EMPLOI

Contrat de travail
Même en l'absence de lettre d'embauche vous êtes liés par un contrat de travail soumis aux lois sociales qui peut être à durée limitée ou illimitée.

Etudiants Etrangers

La carte de séjour «étudiant» ne donne droit à travailler que 20 heures par semaine au maximum, sauf pour les ressortissants des pays de la CEE de l'Algérie et de certains pays africains. Les lois et règlement sociaux s'appliquent aux étrangers.

Salaires

L'employeur doit respecter le SMIC. Les minima et classification fixés par les conventions collectives. L'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Versement du salaire

Le paiement doit être régulier un retard est une infraction qui peut être punie.

Congés

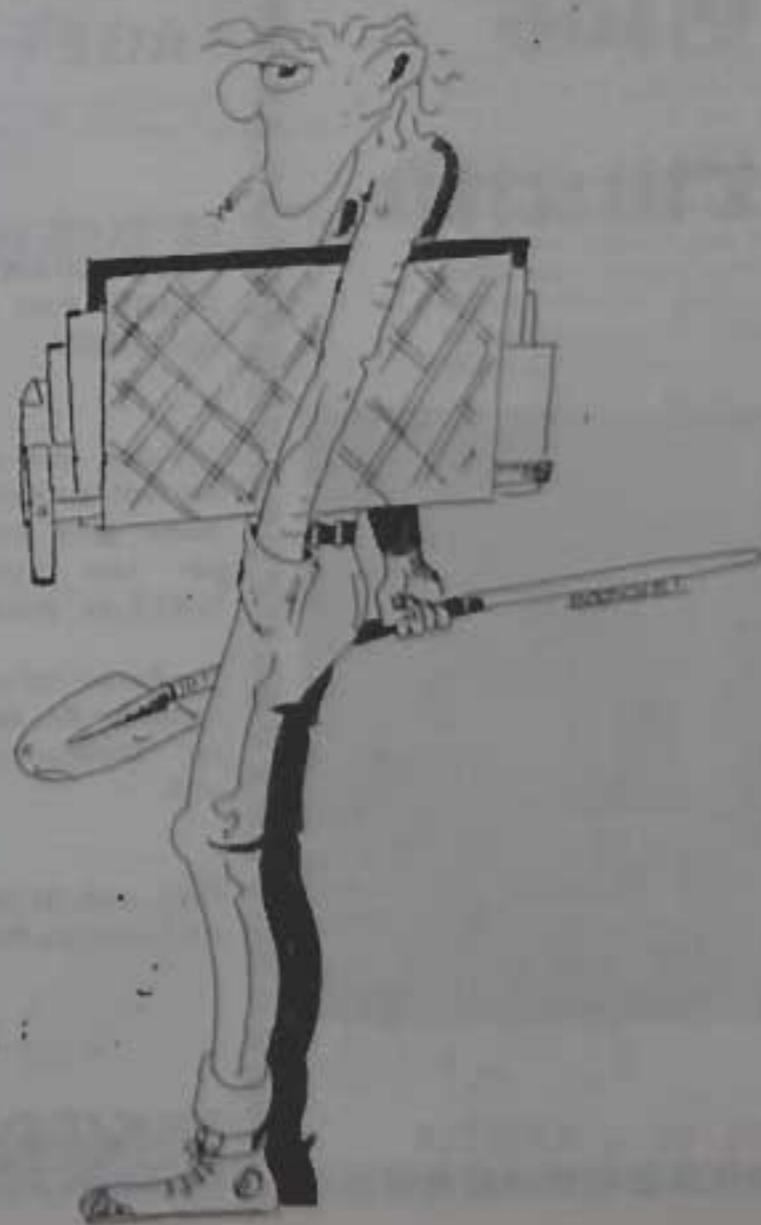
Congés payés : tout travailleur du secteur privé a droit à 2 jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1er juin et le 31 mai : les congés doivent être pris entre le 1er mai et le 31 octobre.

Si les 12 jours sont pris entre le 1er mai et le 31 octobre, le reste peut être accordé entre le 1er novembre et le 30 avril.

Si le reste est de 3 à 5 jours : 1 jour supplémentaire accordé. Si le reste est de 6 jours ou plus : 2 jours supplémentaires accordés.

PROBLEME D'IMPOT

Tu dois savoir que tous salaires touchés par un étudiant pour une activité occasionnelle est imposable y compris les pourboires que tu peux toucher lors de ton travail. Pour tous problèmes que tu peux avoir concernant les impôts tu peux t'adresser au service impôt de la CGT (place St-Sernin, Tél. 23.48.73) et te procurer le numéro de «La Vie Ouvrière» spécial impôt qui sort dans le courant du mois de janvier. Cette revue te permettra de connaître tes droits, d'apprendre à remplir la feuille d'impôts, etc...



Des repas de qualité

Une ambiance...

UNEF

Le Clos Normand

Le Restaurant
Universitaire
géré par
l'AGET - UNEF

LE CLOS NORMAND, UN
RESTAURANT UNIVERSITAIRE
PAS COMME LES
AUTRES



• Parce que c'est le seul restaurant universitaire de Toulouse géré par les étudiants par leur syndicat l'AGET-UNEF, et pour les étudiants

• Parce qu'on y mange des repas variés, dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

Du Lundi au Samedi on mange bien au Clos Normand.

2 RUE DE L'ESQUILE

AIDE JURIDIQUE

A la rentrée 81-82 : création d'un service d'aide juridique. Les permanences en sont tenues par des étudiantes en maîtrise de droit (au 15, rue des Lois).

Aide judiciaire gratuite :
Cette aide permet à ceux qui n'en ont pas les moyens de faire valoir leurs droits en justice.

- Conditions :**
- 1 - Avoir des ressources insuffisantes (inférieures à 1.350 F. + 150 F. par enfant à charge par mois pour une aide partielle.
 - 2 - Plaider une cause soutenable
 - 3 - Etre français ou résider habituellement en France.

Demande :
Sur papier libre adressée au Procureur de la République. (voir modèle ci-après)

Nom Prénom
Adresse
A Le

A Monsieur le Procureur de la République,

Je soussigné (nom, prénoms, profession, domicile), ai l'honneur de solliciter le bénéfice de l'aide judiciaire pour me permettre d'introduire une demande (ou de me défendre) devant le tribunal de... (ou le Conseil de Prudhommes) contre M. (nom, prénom, profession, domicilié).

Le but de ce procès est le suivant : (...)

Mes ressources sont trop modiques pour me permettre de faire face aux frais du procès. Elles se composent en effet de ... F par mois (détailler les salaires et les autres ressources (éventuellement). Mes charges de famille sont en outre les suivantes (...)

Je joins à ma demande un certificat de non-imposition (ou d'imposition) délivré par le percepteur de... et une attestation d'insuffisance de ressources délivrée par le maire de...

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'assurance de ma considération.

Signature



L'ORIENTATION

I - CONCOURS DE L'ECOLE NORMALE :

Ce concours de recrutement d'élèves-instituteurs et élèves-institutrices des écoles normales primaires de l'académie de Toulouse se déroulera pour l'année 81 :

1) Concours extérieur :

Inscription : du 29 juin au 31 juillet 1981.

Date : 17 septembre 81.

2) Concours intérieur :

Inscription : du 4 mai au 29 mai 1981 à 17 h

date : 15 juin 81.

après de l'Inspection Académique du département de résidence ; le concours se déroule dans chaque département à des dates assez voisines.

Il est conseillé de se renseigner sur le nombre de places mis au concours pour les garçons ou pour les filles (variable suivant les départements dans des proportions surprenantes). On peut le passer dans plusieurs départements à la fois (se renseigner auprès de l'Inspection Académique pour savoir combien depuis).

* 3 ans de formation ; limite d'âge : 22 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

II - L'ENTRÉE DANS LES IUT OU BTS :

A - Les IUT :

Les IUT assurent une formation professionnelle en 2 ans sanctionnée par le DUT.

Les dossiers de candidature sont à retirer dès le 1er avril à Toulouse (dépôt 6 juin). Les dates sont voisines pour les autres IUT en France. Le processus est le même (retrait de dossier après en avoir fait la demande par lettre en cas d'éloignement à l'IUT qui intéresse).

B - Les BTS :

Les Brevets de Technicien Supérieur sont préparés en 2 ans dans les lycées techniques.

Les admissions se font sur dossier

scolaire. Les bacheliers de l'année sont souvent pris en priorité.

Retrait des dossiers dès le mois d'Avril ; inscription en mai (mêmes démarches que pour le retrait de dossier en IUT).

Pour avoir la liste de tous les BTS préparés en France et métropole (idem pour DUT) écrire à :
CIDJ : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.
101, quai Branly 75740 - Paris Cedex 15. Tél : 566.40.20.

Ces listes sont aussi à la disposition de tous les étudiants à la CIDO :
Cellule d'Informatin-Documentation-Orientation :

Université Paul Sabatier
118, route de Narbonne Bat IA
Sous l'amphi Fermat
31062 - Toulouse-Cédex.
Tél : 53.11.20. Poste 399.443.

III - CONCOURS ADMINISTRATIF.

Chaque concours nécessite une préparation particulière.

Se renseigner auprès du Centre National d'Enseignement par correspondance : 109, rue Vauquelin.
31300 - Toulouse.

Dans l'Académie nous avons une préparation à certains concours administratifs :

- concours de bibliothèque et de sous-bibliothécaire
- concours de secrétaire-greffier
- centre de formation des personnels communaux
- centre de préparation à l'administration générale.

QUE FAIRE ?



LISTE ARRETÉE AU 21 MAI 1981
CONCOURS DE CATÉGORIE « B »

Généralement accessibles aux titulaires du baccalauréat ou niveau équivalent)

MINISTÈRE	NATURE	SEXE	DATE DU CONCOURS	INSCRIPTIONS DEPOT DES DOSSIERS	DATE DE CLOTURE	NOMBRE PLACÉS
Intérieur	Ingénieur des travaux de transmissions.	H/F	18 au 20 août 81	SGAP, Préfecture de la Haute-Garonne, place Saint-Étienne, 31048 Toulouse Cédex.	non fixée	9
Intérieur	contrôleur des transmissions.	H/F	octobre 81	SGAP, Préfecture de la Haute-Garonne, place Saint-Étienne, 31048 Toulouse Cédex.	non fixée	16
Défense (Air)	sous-officier mécanicien breveté élémentaire, 2ème degré (équipement électronique, radio-radar, et électrotechnique).	H	sur titres	Bureau Armée de l'Air Information, 1 rue Maréchal, 31500 Toulouse Cédex.	inscriptions permanentes	non fixé
Budget	contrôleur des douanes (opérations commerciales)	H/F	15 au 17 septembre 81	Direction régionale des Douanes, 55 Grande-Rue Saint-Michel, BP 4357 Toulouse Cédex.	22 juillet 1981	39
Budget	contrôleur des douanes (surveillance)	H/F	22 au 24 septembre 81	Direction régionale des Douanes, 55 Grande-Rue-Saint-Michel, BP 4357 Toulouse Cédex.	22 juillet 1981	58 (43 hommes 15 femmes).
Agriculture	secrétaire administratif de l'Office National des Forêts.	H/F	18/11/81	Direction générale de l'ONF, examens et concours, 2 avenue Saint-Mandé, 75012 Paris Cédex.	fin juillet 1981	15
Secrétaires d'État Anciens Combattants	secrétaire administrative des services extérieurs.	H/F	30 juin 81	Direction de l'Administration Générale, bureau du Personnel des Services Extérieurs, 37 rue Bellechasse, 75700 Paris.	27 mai 1981	10
Budget	contrôleur des impôts	H/F	23/12/81	Direction des Services Fiscaux du département de résidence.	28/09.81	316
Santé	adjoint technique (entretien général et électronique bio-médicale).	H/F	non fixée (sur titres)	DDASS, 33 avenue V. Hugo 12006 Rodez Cédex	29 mai 1981	1 (Hôpital de Millau).
Santé	adjoint technique.	H/F	A partir du 01/07/81 (sur titres)	DDASS Tutelle et Contrôle des établissements (équipements) Cité sociale des Tabacs 46100 Cahors.	1er juin 1981	1 (CH Coulon à Gourdon).
Intérieur (emplois communaux)	adjoint technique	H/F	23 au 25 septembre 81	CFPC, 161 rue Vauquelin 31300 Toulouse.	du 1er juin au 31 juillet 81.	non fixé
Intérieur (emplois communaux)	rédacteur	H/F	14/10/81	CFPC, 161 rue Vauquelin 31300 Toulouse Cédex	du 1er juin au 31 juillet 81	non fixé
Santé	éducateur spécialiste en milieu ouvert.	H/F	non fixé	DDASS des Hautes-Pyrénées centre de santé, place Ferré 65013 Tarbes.	28 mai 1981	1 (DDASS de Tarbes).
Budget	technicien géomètre du cadastre.	H/F	8 et 10 septembre 81	direction des services fiscaux du département de résidence.	20 juillet 1981	52
Éducation	élève instituteur (trice)	H/F	17/09/81	Inspection académique du département de résidence.	29 juin au 31 juillet 1981	non fixé

L'ARMÉE

Pour le service militaire, tous les renseignements doivent être demandés à ton bureau de recrutement.

A Toulouse : Bureau du Service national de Toulouse, Caserne Compans, 20 bd Lascrosses, tél : 23. 47. 47, 80. 35. 05 poste 682.

De même que toutes les demandes :

- d'appel avancé,
- de report,
- de dispense.

Tu peux aussi y signaler tes changements d'adresse et les modifications de ta situation de famille. Quand tu es étudiant, tu dois savoir qu'il y a 4 catégories de report :

- le report initial (22 ans),
 - le report complémentaire (pour achever un cycle d'études ou pour raison familiale grave),
 - le report spécial (25 ou 27 ans),
- que les appels ont lieu au début de chaque mois pair (février, avril, juin, août, octobre, décembre).

* le report initial : accordé de plein droit sur demande. Incorporation avec la première fraction après l'anniversaire de tes 22 ans.

* report complémentaire :

Si tu es né entre le 1er janvier et le 30 septembre et que tu bénéficies du report initial, en vue d'achever une année d'études.

Demande à adresser au bureau de recrutement au moins 2 mois avant l'anniversaire de tes 22 ans, en l'accompagnant d'une attestation de l'établissement d'enseignement fréquenté et en précisant la période à laquelle tu veux être appelé (juin, août, octobre, décembre).

Si tu es né du 1er octobre au 31 décembre, attention, le report n'est accordé que jusqu'au 31 octobre de l'année civile de tes 22 ans.

* report supplémentaire :

- si tu désires achever dans le délai d'un an un cycle universitaire,
- si tu veux présenter un concours auquel tu t'es déjà présenté et que tu es

inscrit dans un cycle préparatoire, si ta situation familiale ou sociale s'est aggravée momentanément. Demande à adresser au bureau de recrutement.

- pour études : avant le 1er août de l'année civile de tes 22 ans.
- pour raison familiale ou sociale au moins 2 mois avant l'anniversaire de tes 22 ans.

Appel :

Au terme de l'année scolaire ou universitaire de l'année civile de tes 23 ans,

- à 23 ans pour situation familiale grave,

* Report spécial :

- si ayant, accompli une année d'enseignement supérieur, tu es volontaire pour servir :

- * à la coopération (Pays étrangers art. L9 du Code du service national).
- * à l'aide technique (départements et territoires d'outre-mer art. L9 du Code du service national).
- * à un poste scientifique des armées (art. L9 du Code du service national).

ou

- si tu poursuis des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires (art. L10 du code du service national).

Il te sera accordé :

- si tu es candidat à la coopération, à l'aide technique ou à un poste scientifique : après avis d'une commission, par décision du ministre intéressé, au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année civile de tes 25 ans.

- si tu as entamé des études médicales ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile de tes 21 ans, de droit, au plus tard jusqu'au 31 décembre :

- * de l'année civile de tes 25 ans, (études de pharmacie ou de chirurgie dentaire),
- * de l'année civile de tes 27 ans (études médicales ou vétérinaires).

Demande à ton bureau de recrute-

ment :

- art 9 : entre le 1er octobre et le 31 décembre de chaque année (au plus tard dans le dernier trimestre de l'année civile de tes 21 ans),
- art. 10 : entre le 1er octobre et le 31 décembre de l'année civile de tes 21 ans.
- tu seras appelé au service actif à son échéance.
- mais tu peux être appelé avant cette échéance en renonçant à ton report.
- durée du service actif : 16 mois.

* La dispense du service actif :

- le code du service national prévoit 5 catégories de dispense :
 1. Dispense en qualité de pupille de la Nation.
 2. Dispense pour parent « mort pour la France ».
 3. Dispense pour parent décédé dans certaines circonstances particulières.
 4. Dispense en qualité de soutien de famille.
 5. Dispense pour arrêt de l'exploitation familiale à caractère agricole, commercial ou artisanal.

6. Mise en appel différé des jeunes gens incorporables dont l'épouse est enceinte lors de leur appel, pour leur permettre, à la naissance de leur enfant de demander à être dispensés.

Il existe d'autres cas de dispenses prévus par le code du service national. Il s'agit principalement des jeunes français résidant dans un pays étranger éloigné (art. 37 du code) ou possédant deux nationalités (art. L38 du code).

Les renseignements relatifs à ces cas particuliers doivent être demandés au bureau de recrutement.

Les étudiants qui sont chargés de famille et qui n'ont pas été dispensés peuvent demander à la mairie de leur domicile l'attribution de l'allocation d'aide sociale.

* Dépôt et examen des demandes :

- Quelle que soit la catégorie de dispense que vous sollicitez :
- ton dossier doit être si possible déposé à la mairie (avec toutes les pièces justificatives nécessaires) au moment du recensement.

C'est-à-dire :

- avant le 1er mars de l'année des 18 ans, si tu es né au cours du 1er trimestre,
- avant le 1er juin de l'année des 18 ans si tu es né au cours du 2ème trimestre
- avant le 1er septembre de l'année des 18 ans si tu es né au cours du 3ème trimestre.
- avant le 1er décembre de l'année des 18 ans si tu es né au cours du 4ème trimestre.

Toutefois, en cas de demande tardive, ton dossier doit être adressé à ton bureau de recrutement dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours qui suivent ton passage au centre de sélection.



LES BOURSES

Outre leur montant réduit, leur nombre insuffisant, beaucoup d'étudiants ne font pas de demande de bourses croyant ne pas y avoir droit.

UN MINIMUM D'INFORMATION S'IMPOSE :

I COMMENT ET OU FAIRE LA DEMANDE ? :

a) Les dossiers de demande de bourses doivent être retirés :

- au bâtiment administratif de la fac ou au rectorat

- dans le courant du mois d'avril et le dossier doit être déposé avant le 1er mai au service administratif de la fac

b) L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée au candidat par courrier courant juillet et un 2ème courrier est envoyé courant septembre pour une confirmation définitive.

c) Pour le renouvellement des bourses, tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année. La variation des ressources de la famille et les résultats universitaires sont pris en compte.

II Conditions d'attribution et barème :
Attention : les bourses ont pour but d'aider la famille de l'étudiant en difficulté, elles seront donc attribuées en fonction de 2 critères :

a) les ressources des parents (ou du conjoint salarié pour les étudiants mariés)

b) la scolarité de l'étudiant

1) Les ressources :

Les ressources à prendre en considération sont celles qui figurent sur l'imprimé n. 1533 M, établi pour l'impôt sur le revenu, ou sur l'imprimé n. 1834 M de non imposition. Dans les 2 cas il s'agit des revenus précédant l'année de la demande de bourses. Cependant le montant des ressources ne doit pas dépasser un certain plafond pour avoir droit aux bourses. D'autre part aux ressources s'ajoutent également les points des charges à prendre en considération pour calculer le montant des bourses auquel tu as droit.

b) Scolarité de l'étudiant :

L'étudiant candidat à une bourse doit avoir passé avec succès les examens préparés et entrer dans l'année supérieure. En cas d'échec il ne faut pas hésiter à faire une demande de maintien de bourses :
Il te faut dans ce cas :

retirer un dossier supplémentaire au service d'accueil de ta fac, dès que tu connais les résultats de tes examens prendre contact avec une assistante sociale du CROUS sur ta fac. Elles se trouvent au bâtiment de la médecine préventive et tu prendras un rendez-vous en téléphonant au CROUS (7, rue des Salenques : 21.39.15.). Tu pourras lui exposer tes difficultés financières pour poursuivre tes études.

- aller voir les élus UNEF au conseil d'Université de ta fac. Tu peux les contacter sur les chaînes d'inscriptions à la rentrée ou dans leurs locaux :

- à côté de l'amphi Fermat à Rangueil
- en face de l'UER de psycho au Mirail
- 15 rue des Lois à l'AGET-UNEF : 23.31.34.

Ces élus siègent à la commission d'attribution des bourses et peuvent t'aider s'ils connaissent ta situation.

LE MAINTIEN DE BOURSES

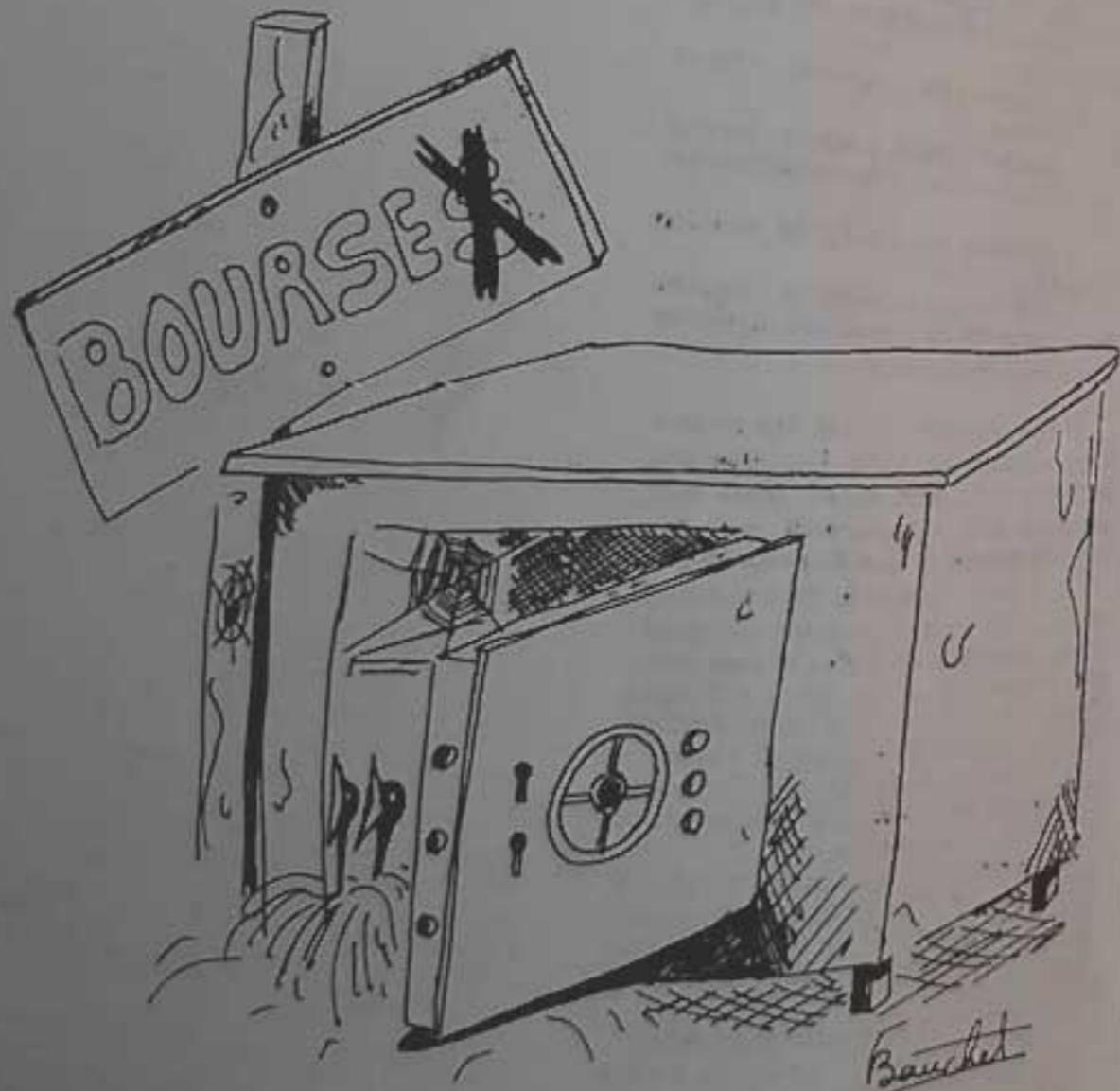
EST UN DROIT

EXIGEONS-LE !

III MONTANT DES BOURSES, POSSIBILITE DE REEVALUATION :

Mode de paiement :

Les bourses sont attribuées selon 6 échelons qui dépendent du montant des ressources et du nombre total de points à charge. Toutefois si la situation de famille du candidat se trouvait modifiée pendant son cursus (chômage, décès d'un parent etc...) il est possible d'obtenir une réévaluation du montant des bourses en faisant les démarches nécessaires auprès d'une assistante sociale de l'université fréquentée (pour tout cas de litige, tu peux faire appel au Service Général des assistantes sociales : 118, route de Narbonne



fac de Ranguel. Tél : 53.43.57.)

Mode de paiement :

Il se fait en 3 mandats trimestriels que tu pourras retirer au service d'accueil de ta fac en présentant la carte d'étudiant.

- 1er paiement : courant novembre
- 2ème : début mars
- 3ème : courant mai

IV BOURSES SPÉCIALES :

- Bourses du 3ème cycle :

Elles sont attribuées aux candidats de nationalité française en DEA ou DESS s'engagent à être présents à temps plein au laboratoire pendant toute la durée de la scolarité. Le retrait et le dépôt de dossier ont lieu au service d'accueil de la fac avant le 1er octobre. Elles sont attribuées en fonction de critères universitaires et de recherche. Les candidatures seront transmises au professeur responsable de la formation

- Les prêts d'honneur :

Ils sont réservés aux étudiants non boursiers en difficultés financières pour poursuivre leurs études. Les dossiers sont à retirer et à déposer au rectorat avant la rentrée universitaire. Prends contact avec les élus UNEF du conseil d'université de ta fac qui siège à la commission rectorale d'attribution. Tu peux les contacter à l'AGET-UNEF 15, rue des Lois Tél : 23.31.34.

- Le F.S.U.

C'est le fond de solidarité universitaire qui dépend du CROUS dont l'enveloppe est de 402 000 F. (0 % d'augmentation pour l'année 80). Malgré l'insuffisance de cette somme tu peux bénéficier du FSU dans le cas de difficultés financières ponctuelles en faisant appel :

- aux assistantes sociales de ta fac ou au service général des assistantes sociales ; fac de Ranguel Tél 53.43.57.
- aux élus UNEF de ta fac dont la lutte a permis le maintien du F.S.U.

N'hésite pas à faire une demande au F.S.U. car le nombre croissant des demandes permettra d'obtenir une hausse du F.S.U. et d'en faire bénéficier les étudiants alors qu'aujourd'hui il sert encore trop souvent à des frais de fonctionnement.

AUGMENTATION DU PRIX DES LOYERS EN CITÉ U

Année (Rentrée univers.)	Augmentation moyenne
1960	
1966	45
1967	70
1968	73
1969	78
1970	85
1971	94
1972	100
1973	120
1974	130
1975	145
1976	160
1977	185
1978	205
1979	222
1980	240
1981	310

AUGMENTATION DU PRIX DU TICKET DE R.U

Année	Prix
1969	1,65F
1970	1,75F
1971	1,85F
1972	1,95F
1973	2,15F
1974	2,45F
1975	2,65F
1976	3F
1977	3,30F
1978	3,50F
1979	4F
1980	4,40F
1981	5F

IV LE SCANDALE DES BOURSES. LES REVENDICATIONS DE L'UNEF

Depuis plusieurs années les étudiants boursiers ont de plus en plus de mal à «joindre les 2 bouts» et cela se répercute sur leurs conditions d'études :
- c'est le premier versement qui n'arrive qu'en novembre, voire décembre

alors que les étudiants sont déjà rentrés en fac depuis 1 ou 2 mois.
- c'est des bourses qui n'augmentent pas alors que le coût de la vie, lui augmente (Ticket de R.U., chambre en cité U...).

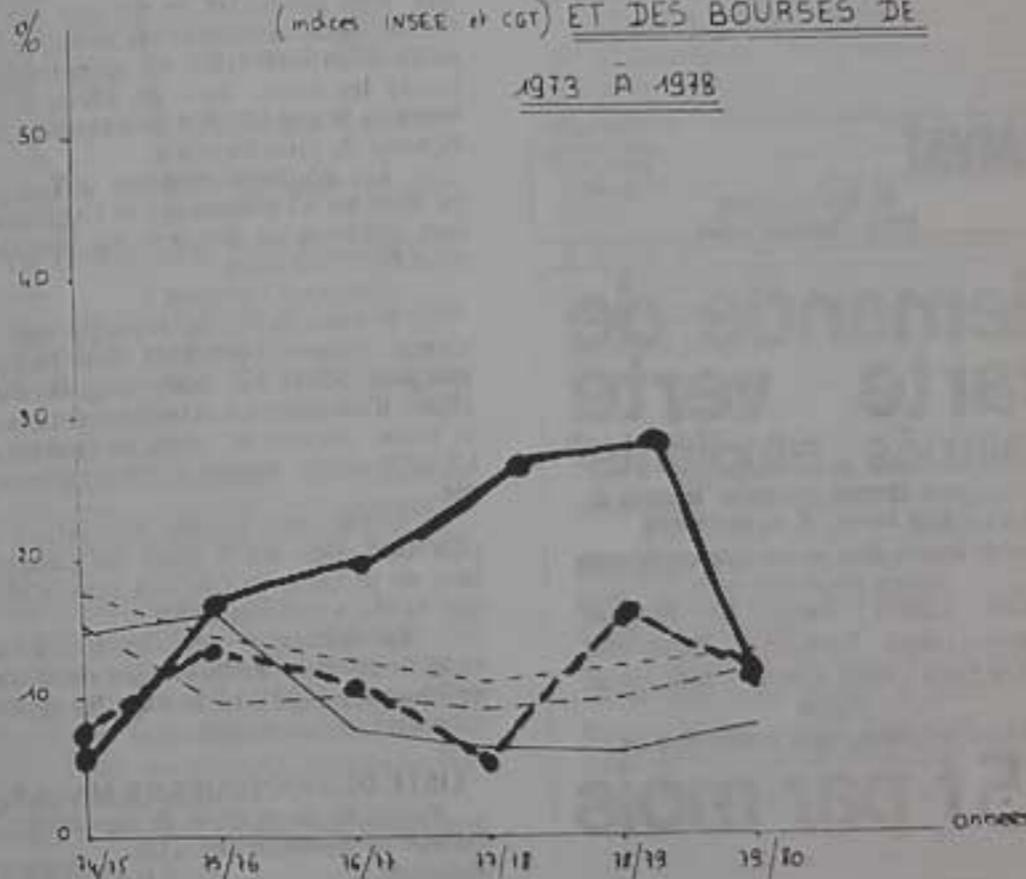
Cette situation est intolérable et

oblige certains boursiers à se salarier pendant toutes les vacances (voire même pendant l'année) pour pouvoir tenir les 2 premiers mois de facs. Des tableaux et des chiffres qui parlent d'eux-mêmes :

EVOLUTION COMPARÉE DU COÛT DE LA VIE

(indices INSEE et CGT) **ET DES BOURSES DE**

1973 À 1978



- augmentation moyenne des bourses
- EVOLUTION DU PRIX DU TICKET R.U
- INDICE CGT DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE
- EVOLUTION DES LOYERS EN CITÉ U
- INDICE INSEE DE LA HAUSSE DU COÛT DE LA VIE

Face à cette situation :

pour permettre à tous les étudiants boursiers d'étudier dans de bonnes conditions l'UNEF propose :

- le doublement des crédits du fonds de solidarité
- l'indexation des bourses sur le budget établi par le CND pour 1 étudiant avec 1 200 F. manuel pour le 6ème échelon des bourses pour aller rapide-

ment vers les 1 500 F.

- l'augmentation de 20 % du nombre des boursiers afin que les demandes des étudiants ayant effectivement droit aux bourses soient satisfaites.
- le paiement du 1er terme des bourses dès la rentrée universitaire
- l'obtention d'avance sur bourses pour tous les étudiants qui le demande.

SEMVAT49, Rue de Gironis
31001 - Toulouse cedex

demande de carte verte salariés - étudiants⁽¹⁾

Les étudiants devront présenter la carte de
c.z.s.s. (carte barrée) et sa photocopie

Retrait de la carte dans un des kiosques suivants

(entourer celui de votre choix)

Capitole - Esquirol - Jeanne d'Arc - Matabiau
Reynerie - Leclerc - Cours Dillon - Marché Gare
Croix de Pierre - Ponts Jumeaux - Saint Michel
Purpan

Fournir une photographie format 4.3 cm

85f par moisNom: _____
(en caractère d'imprimerie)

Prénom: _____

Adresse: _____

Numéro Sécurité Sociale
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |Profession ou établissement fréquenté⁽¹⁾
_____Nom et adresse de l'entreprise
ou de l'établissement fréquenté⁽¹⁾

Signature du Demandeur _____

à _____ le _____ 19____

Cachet de l'art. repris
(pour les étudiants)⁽¹⁾ Voir la mention inscrite
250

LA CARTE VERTE

Une solution pratique pour voyager
en bus.

La carte verte, pratique et économique, vous permettra de voyager sur toutes les lignes régulières de buses urbains de la SEMVAT (ville et périphérie) sur toutes les zones, tous les jours, à toute heure, à la condition d'être titulaire d'une vignette du mois en cours.

Les étudiants résidant à Toulouse ou dans les 51 communes de l'agglomération toulousaine peuvent en bénéficier pour 85 F. par mois.

Comment l'obtenir ?

Il vous suffit de remettre une demande dûment complétée dans l'un des kiosques SEMVAT, accompagnée d'une photo d'identité 4 x 3 portant votre nom et votre adresse au verso, de la carte du CROUS (carte barrée) et de sa photocopie.

Votre carte pourra être retirée plus tard dans les 8 jours sur présentation de la carte du CROUS dans le kiosque SEMVAT de votre choix.

La délivrance des vignettes a lieu entre le 20 et le 30 de chaque mois dans les kiosques SEMVAT et chez les dépositaires tickets-bus agréés.

LISTE DES KIOSQUES SEMVAT

Points de vente titres de transport

LUNDI au SAMEDI INCLUS

Matabiau	6 h 45 - 19 h 40
Jeanne d'Arc	6 h 15 - 19 h 15
Capitole	6 h 00 - 19 h 00
Esquirol	6 h 30 - 19 h 30
Reynerie (semaine)	6 h 50 - 19 h 50
Reynerie (samedi)	8 h 30 - 13 h 00
	16 h 15 - 18 h 15
Leclerc	9 h 30 - 13 h 00
	16 h 00 - 18 h 50
	9 h 40 - 13 h 00
Cours Dillon	16 h 05 - 19 h 15
	9 h 00 - 12 h 30
Marché gare	15 h 00 - 17 h 50

LUNDI, MERCREDI, VENDREDI

Croix-de-Pierre	10 h 00 - 13 h 00
	15 h 05 - 18 h 30
	9 h 20 - 13 h 00
Pont Jumeaux	15 h 45 - 18 h 30

MARDI, JEUDI, SAMEDI

Saint-Michel	9 h 50 - 13 h 00
	15 h 30 - 18 h 40
	8 h 30 - 11 h 30
Purpan	15 h 00 - 18 h 30

LE CROUS

Tout au long de ce guide, tu as trouvé une adresse répétée, celle du CROUS (7 rue des Salenques). C'est que le CROUS tient un grand rôle dans notre vie.

C'est le CROUS qui gère les Restau-U sauf le Clos Normand géré par l'AGET-UNEF.

Tu trouveras la liste des Restau-U page : 8.

C'est le CROUS qui gère les cités U.

Tu trouveras la liste des cités U, page : 5.

Mais le CROUS ce n'est pas que le Restau-U et les Cités U !

C'est aussi au 7 rue des Salenques tout un ensemble de services :

Service logement :

Le CROUS possède un fichier de propriétaires proposant des chambres, des meublés, mais aussi des appartements.

Service travail temporaire :

Service où on peut s'adresser dès le mois de septembre. Tu peux notamment y trouver des emplois pour les mois d'été (inscription avant le 30 avril). Pour les travaux agricoles, inscription début juin.

Service d'accueil pour les étudiants étrangers.

Ce service assure l'accueil des étudiants étrangers en les renseignant sur les différentes démarches à accomplir notamment.

Le service de liaison étudiants entreprises.

Théoriquement, le SLEE est là pour favoriser les relations étudiants-entreprises par exemple pour la recherche de stage.

Malheureusement, comme la plupart des services du CROUS, il n'a pas les moyens financiers correspondant aux besoins. Il en est de même pour le Fonds de solidarité universitaire.

Il est géré par le CROUS. Tu peux en bénéficier dans le cas de difficultés financières en faisant appel aux assistantes sociales de ta fac ou au service général des assistantes sociales

118 route de Narbonne (UPS) téléphone : 53/43/57.

N'hésite pas à contacter les élus UNEF car ils siègent à la commission d'attribution du FSU.

Depuis 2 ans, l'enveloppe financière consacrée au FSU n'a pas augmenté. Et pourtant les besoins ont largement progressé ! N'hésite pas pour autant à en faire la demande car le nombre croissant de demandes permettra d'obtenir une hausse du FSU.

L'office de Tourisme Universitaire.

Comme son nom l'indique, l'OTU est un organisme de tourisme en direction des étudiants, géré par le CROUS. C'est au siège de l'OTU (7 rue des Salenques) que tu peux te faire faire une carte internationale d'étudiant : l'OTU organise aussi des voyages, des séjours en France ou à l'étranger.

A l'OTU, tu peux retirer des billets Bige (réduction de 25 % sur les tarifs de la SNCF à certaines heures).

Le service social :

Comme tu le vois, le CROUS n'est donc pas une chose à prendre à la légère quand on est étudiant, d'autant plus que tu peux toi-même intervenir pour développer les services.

En effet, malgré les apparences, le CROUS n'est pas une administration comme les autres.

Il est dirigé par un conseil d'administration comprenant autant d'élus étudiants que d'administratifs. Les élections des représentants ont lieu tous les 2 ans. Les dernières ont eu lieu en janvier 80.

Les élus étudiants peuvent avoir un rôle très important :

Ils sont administrateurs à part entière du CROUS puisqu'ils ont accès à tous les dossiers.

Ils siègent dans les commissions d'admission en résidence, les commissions d'attribution du FSU, etc...

Mais leur importance dépend, pour une large part, de l'action de chaque étudiant et plus généralement de la participation de chacun aux initiatives qu'ils prennent pour défendre ou

développer les œuvres universitaires.
 Au moment où nous écrivons le
 nouveau Président de la République
 vient de prendre ses fonctions. Jusque

DEUVRES UNIVERSITAIRES : ÉVOLUTION DES SUBVENTIONS DE
 L'ÉTAT POUR LES DIFFÉRENTS POSTES D'ACTIVITÉ DES DEUVRES
 UNIVERSITAIRES (CROUS)

POSTES	TAUX D'AUGMENTATION DES SUBVENTIONS						
	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Fonds de Solidarité Uni- versitaire (FSU)	4,3%	2,6%	2%	0%	2,9%	2%	0%
Activités culturelles	10,4%	4,8%	0%	0%	0%	17,3%	0%
Service Liaison Etudiants Entreprises (SLEE)	9,6%	4,4%	0%	0%	0%	12,6%	0%
Activités medico-sociales	0%	0%	7%	0%	42,9%	5,5%	0%
Entretien Equipement	12,5%	5,6%	9,7%	0%	0%	15,6%	0%
Cités Universitaires	13,9%	1,8%	33%	35,5%	20,8%	18,4%	14,1%
Restaurants Universitaires	12,8%	8,6%	7%	14,8%	12,8%	13,2%	7,6%

Indice des Prix	INSEE		INSEE		INSEE		INSEE		INSEE		INSEE	
	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	CGT	
	152	174	9,4	14,2	9,9	12,6	9	11,2	9,7	12	11,8	13,1

Remarque : Ce tableau ne prend pas en compte trois postes qui n'ont pas une incidence directe sur les prestations fournies aux étudiants :

- les salaires du personnel administratif.
- le fonctionnement, le matériel des services administratifs.
- la formation continue du personnel ouvrier.

C'est donc une part de plus en plus réduite que l'Etat prend dans le financement du service social des étudiants : le CROUS.

Le meilleur exemple en est ce qui se passe pour les restau U. Théoriquement quand nous payons 5 F pour manger au restau U, l'Etat en verse autant ce qui devrait correspondre à 10 F de nourriture dans notre assiette. Nous sommes loin du compte. Le tableau ci-dessous en fait la démonstration !

là c'est la casse systématique du CROUS qui était organisée d'abord l'asphyxie financière qui le montre le tableau ci-dessous :

LE MIRAIL

Si tu arrives au Mirail pour la 1ère fois ce guide s'adresse particulièrement à toi. Comme l'ensemble du guide de l'AGET-UNEF, ce supplément Mirail est là pour t'informer, te guider dans ton cursus universitaire, d'où son contenu avant tout pratique.

L'année universitaire 80/81 a été difficile pour les étudiants du Mirail qui ont engagé la lutte contre des mesures ministérielles arbitraires. Même si le nouveau ministre de l'éducation du gouvernement Mitterrand a des positions sur l'Université nettement plus satisfaisantes, l'héritage de Mme Saurier-Seite pèse encore lourd sur l'Université. Tu vas y être confronté en entrant à la fac c'est pourquoi nous tenons à t'en informer :

Ce sont tout d'abord les suppressions d'enseignements qui comme partout en France ont frappé notre fac (voir l'article « Présentation des UER ») Ces suppressions ont remis en cause des pans entiers de l'Université, portent atteinte gravement au potentiel de notre région, placent les étudiants dans l'impossibilité de poursuivre leurs études.

C'est ensuite la loi Sauvage : qui est une atteinte au droit des étudiants à participer à part entière à la gestion

de leur fac, une remise en question de leur droit à l'information, l'interdiction de se mêler de ce qui les regarde. Bilan : le nombre d'élus passait de 6 à 2 l'an dernier !

(cf l'article : « Les élus du Mirail »)
 C'est enfin le décret Imbert qui par une sélection et un racisme organisé a tenté de vider les étudiants étrangers des universités françaises (voir l'article « Etudiants Etrangers »).

Mais avec l'élection de François Mitterrand les étudiants du Mirail ont le droit d'espérer une autre logique à la fac qui ne soit pas celle de la casse et de la sélection mais celle de la concertation et de la reconstruction. L'UNEF au niveau national et l'AGET-UNEF à Toulouse ont déjà largement entrepris des négociations qui ont été fructueuses avec le nouveau gouvernement et les députés toulousains.

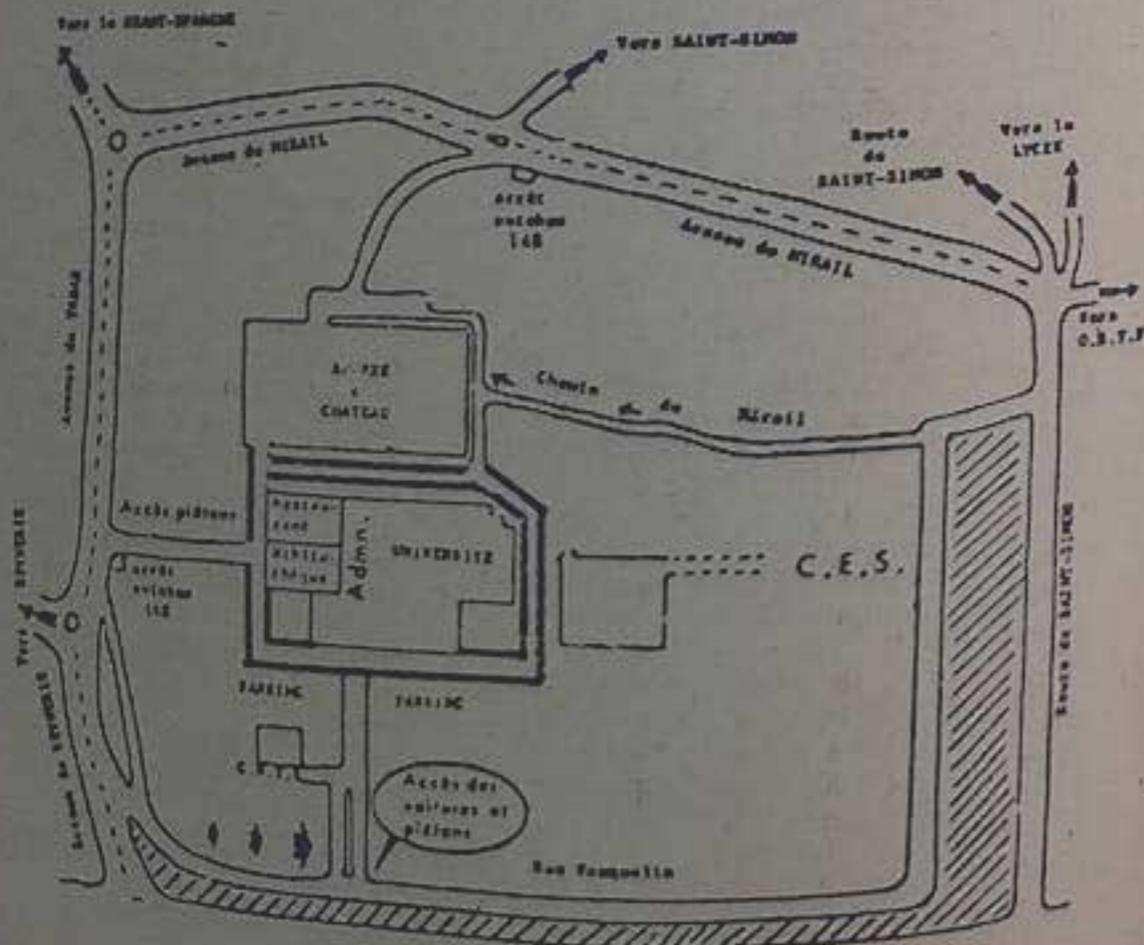
Mais ces négociations nationales pour être efficaces doivent pouvoir compter sur la participation avec les élus et l'AGET-UNEF. Chaque étudiant a le droit aujourd'hui de prendre part au changement attendu pour l'Université.

Les élus UNEF

La nourriture ne correspond qu'à 36 % du total. Pour résumer, nous payons 5 F le ticket de restau U, pour manger 3,60 F ! On comprend que dans ces conditions, ce ne soit pas excellent !

Et pourtant des moyens existent pour améliorer les services du CROUS ! C'est ce que l'UNEF se propose d'aller négocier avec le nouveau ministre des Universités !

comment arriver à la Fac?



INSCRIPTION A LA FAC



I - MODALITES D'INSCRIPTION

Le retrait de dossiers : dans la salle « Accueil » rue A, en face de la Cellule d'information. Aucun papier n'est nécessaire pour retirer un dossier. Lors du retrait (effectués par toi-même ou une tierce personne), tu connaîtras la date à laquelle tu dois te présenter à l'inscription administrative.

Inscription administratives : elle a lieu salle 314 (tout près de l'Accueil face à l'UER de Philosophie). Tu dois t'y présenter munie (e) des pièces demandées sur le dossier. Pour ceux qui n'entrent pas en 1ère année, ne pas oublier de demander les résultats d'UV au service administratif. La technique d'inscription est assez simple : il suffit de s'armer de patience et de suivre la file...

Paiement des droits lors de l'inscription administrative.

- 1er cas : tu es boursier(e) (N'oublie pas d'en apporter l'attestation). Tu es exonéré(e) des droits d'inscription et de la cotisation à la Sécurité Sociale.
- 2è cas : tu as moins de 20 ans. Tu es couvert(e) par la mutuelle de tes parents tu n'as donc pas à prendre de mutuelle ni à cotiser à la Sécurité Sociale. Cependant tu peux prendre une garantie responsabilité civile individuelle à 50 F. Cas particulier : les fils et filles dont les parents exercent une profession libérale ou de l'artisanat et du commerce ne sont plus couverts par la mutuelle de leurs parents à partir de 18 ans. Si tu es dans ce cas tu es donc obligé(e) de cotiser à la Sécurité Sociale (115 F.) et de pren-

dre une mutuelle.

- 3è cas : tu as plus de 20 ans. Tu es obligé de prendre une mutuelle et de cotiser à la Sécurité Sociale régime étudiant.

- 4è cas : tu es étranger(e) - renseigne-toi précisément auprès de l'administration car selon ta nationalité, tu peux ou non bénéficier du régime de Sécurité Sociale française.

Le paiement des droits se fait obligatoirement par chèque. Si tu n'as pas de chèque, viens voir les élus UNEF, à leur table devant la salle d'inscription : ils feront un chèque pour toi en échange d'argent liquide.

Tu peux d'ailleurs t'adresser à eux pour tout problème concernant ton inscription administrative ou pour t'aider à remplir ton dossier si tu ne comprends pas ce qu'on te demande.

Inscription pédagogique :

Elle a lieu dans l'UER (Unité d'Enseignement et de Recherche) où tu as choisi d'étudier. Tu t'y présentes munie(e) de ta carte d'étudiant délivrée lors de l'inscription administrative. Il s'agit de remplir une fiche pour chaque unité de valeur suivie dans l'année (pour savoir ce qu'est une unité de valeur, reporte-toi à l'article « Les UV, les exams »). Tu vas devoir également choisir le mode de contrôle de tes études : examen final ou contrôle continu. Le contrôle continu, comme son nom l'indique, comporte des épreuves partielles (dites partiels) tout au long de l'année, dont les notes entrent pour 50 % (ou moins selon les UER) dans ton résultat final. L'autre moitié des épreuves est constituée par un examen

au mois de juin. Le régime de contrôle continu doit être obligatoirement choisi par les étudiants boursiers !

Le régime d'examen final ne donne lieu qu'à une seule épreuve en fin d'année. Ce régime est beaucoup plus sélectif et si tu as la possibilité d'assister régulièrement aux cours il vaut mieux s'inscrire en régime «contrôle continu». En tout état de cause, si le régime choisi à l'inscription pédagogique ne te convient pas, tu peux en changer en t'adressant au secrétariat de ton UER jusqu'à la fin décembre.

Attention :

Lors de l'inscription pédagogique, prends bien le temps de choisir tes UV libres en demandant à consulter le catalogue des UV qui doit être mis à ta disposition.

Une fois ces formalités remplies il ne te restera qu'à ta présenter au moment de la rentrée à une réunion de pré-rentree, la date en sera affichée dans les diverses UER (il n'y a pas de convocation individuelle). A cette réunion te sera communiqué l'emploi du temps et tu prendras un premier contact avec tes professeurs. Les élus UNEF seront présents pour assurer une bonne information aux étudiants.

II - EQUIVALENCES

Equivalences classes préparatoires :

Classes Préparatoires : Les étudiants des classes préparatoires au concours d'entrée aux Grandes Ecoles peuvent obtenir l'équivalence de la 1ère ou de la 2ème année du 1er cycle sur proposition du conseil de classe de l'établissement.

Equivalence pour les étudiants venant d'une autre université française pour les étudiants de l'université désirant changer de section : pour les étudiants titulaires de diplômes antérieurs à la réforme des DEUG : s'adresser au Service de Scolarité (Bâtiment Administratif, porte 321).

III - EXAMEN SPECIAL D'ENTREE POUR LES NON BACHELIERS

Cet examen est ouvert aux candidats de nationalité française ou étrangère qui satisfont aux conditions suivantes.

- être âgé de 20 ans au moins au 1er octobre de l'année de l'examen et justifier à la même date de deux années d'activité professionnelle salariée ayant donné lieu à la cotisation à la Sécurité Sociale.

- être âgé de 24 ans au moins au 1er octobre de l'année de l'examen. Les étrangers peuvent, à titre exceptionnel, être dispensés par le président de l'université de l'exigence des 2 années d'activité professionnelle sous réserve qu'ils ne soient pas régulièrement domiciliés en France.

Un candidat n'est pas autorisé à se présenter au même examen devant plusieurs universités au cours de la même année.

Inscription à l'examen.

- les candidats sont tenus de se présenter dans l'Académie de leur lieu de résidence.
- Une session d'examen a lieu chaque année (fin mai, début juin). Les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription et celles des épreuves sont fixées par le Président de l'Université.
- Tout candidat doit déposer ou faire déposer, dans le délai réglementaire, au secrétariat de l'université (ou envoyer une enveloppe timbrée format 26/33)
 - 1) extrait de naissance ou une fiche d'état civil
 - 2) un certificat de nationalité (pour les étrangers) ou 1 copie de la carte d'identité.

PRESENTATION DES UER

A) Les UER (unité d'enseignement et de recherche) sont au nombre de 12 à la fac du Mirail. Certains comportent plusieurs sections.

INFO SUPPRESSIONS D'ENSEIGNEMENTS

Enseignements qui ont été supprimés :

Licence et maîtrise : d'Italien, de science de l'éducation, de littérature comparée, des sciences du langage.

Licence d'Arabe.

DESS de psycho-pathologie,

DEA d'études méridionales,

Aujourd'hui, ont été rétablis :

DESS de psycho-pathologie,

Licence et maîtrise de science de l'Education.

Ont été redemandées par le conseil d'Université à M. Savary, afin d'un rétablissement rapide :

Licence et maîtrise de littérature comparée, des sciences du langage, d'Italien.

Licence d'Arabe.

En voici la liste tout d'abord avec les numéros de téléphone des secrétariats.

L'UER de Philosophie, qui prépare aux diplômes suivants :

DEUG mention sciences humaines, section philosophique.

Licence d'enseignement de philosophie

Maîtrise d'enseignement de philosophie,

DEA

Doctorats (3ème cycle, d'Université, d'Etat)

Préparation au CAPES et à l'Agrégation (tel : 41.11.05 demander le secrétariat de philosophie).

L'UER des Sciences du Comportement et de l'Education regroupe 2 sections :

la section de psychologie

la section des sciences de l'Education.

Cette UER participe à la formation continue des psychologues, des travailleurs sociaux et des enseignants de tous niveaux en collaboration avec d'autres instances compétentes. Dans ce cadre, elle propose des cycles de formation et des diplômes divers.

Diplômes préparés.

DEUG Sciences humaines, mention psychologie,

Licence de psychologie,

Maîtrise de psychologie,

Licence des Sciences de l'Education.

Maîtrise des Sciences de l'Education.

Diplômes d'Etudes supérieures spécialisées (DESS) de :

Psychologie du Travail et de la vie sociale.

Psychopathologie et clinique de la vie quotidienne.

Diplôme d'Etudes approfondies (DEA) de psychologie génétique et sociale du changement, développement, éducation, formation.

Diplôme d'Université : diplôme universitaire de psycho-pédagogie.

Formation continue :

Centre Universitaire de Perfectionnement en psychologie appliquée (CUPPA)

Diplôme interuniversitaire d'information, Education sexuelle (en collaboration avec la fac de Rangueil).

L'UER de Sciences Sociales (Sociologie). L'Institut de Sciences Sociales organise et assure en partie les enseignements en vue des diplômes suivants :

DEUG Sciences Humaines, section sociologie,

Licence de sociologie,

Maîtrise de sociologie,

DEA (3ème cycle).

Doctorat de spécialité en sociologie (3ème cycle),
Doctorat de spécialiste en Urbanisme et aménagement (en collaboration avec l'UER de géographie).

Doctorat d'Etat :
diplôme d'Etudes supérieures de spécialité en Urbanisme et Aménagement (en collaboration avec l'UER de Géographie), téléphone : poste 376.

l'UER de lettres classiques.

l'UER prépare aux diplômes suivants :
DEUG Lettres et Arts, section A
Licence d'Enseignement de lettres classiques
Maîtrise
Doctorats
Préparation au CAPES et l'Aggrégation. Tél : poste 720.

l'UER de Lettres Modernes.

comprend 4 sections :
Littérature française, théâtre et cinéma
Littérature générale et comparée
Linguistique française et romane
Musique
Tél : postes 529, 533.

elle prépare aux diplômes suivants :
DEUG Lettres et Arts, section A
Lettres
Licence d'Enseignement de Lettres modernes
Licence de Littérature générale et comparée
Maîtrise d'enseignement de lettres modernes ou maîtrise spécialisée (littérature française, littérature générale et comparée, linguistique romane)
Aggrégation, CAPES
Doctorats
DEUG mention Lettres et Arts
Section E, musique
Licence d'enseignement d'éducation musicale
Maîtrise d'éducation musicale
Aggrégation et CAPES d'éducation musicale
Diplôme d'animateur musical

l'UER d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie comprend 2 sections : (secrétariat postes 406, 307, 311).
Histoire
Histoire de l'Art et Archéologie
Elle prépare aux diplômes suivants :

DEUG D sciences humaines
Licence d'enseignement
Maîtrise d'enseignement mention histoire
Doctorats
Préparation aux concours (CAPES et Agrégation)
DEUG mention Lettres et Arts, section Histoire de l'Art
Licence d'Histoire de l'Art et Archéologie
Maîtrise d'Histoire de l'Art et Archéologie
DEA

Préparation aux concours (conservateur de musée)
Diplôme d'études spécialisées de préhistoire de l'Université, diplôme ouvert aux bacheliers et non bacheliers.

l'UER de Géographie prépare aux diplômes suivants :

DEUG E de Sciences Humaines
Licence d'Enseignement
Maîtrise d'enseignement, mention géographie
Doctorats
Préparation au CAPES et à l'Aggrégation

l'UER de Langues, Littératures, Civilisations étrangères et de linguistique, secrétariat : tél : 41.11.05 poste 328.

Elle regroupe plusieurs sections de langues vivantes, deux sections de linguistique, une école d'interprètes-traducteurs.

Elle prépare à différents diplômes :

DEUG B
DEUG C option langues étrangères appliquées
Licences et maîtrise de langues ou linguistique
Licence et maîtrise de langues étrangères appliquées
DESS (Etudes économiques de langues, diplôme de l'école supérieure de cadres (ESUCA)
Doctorats
Préparation à l'aggrégation au CAPES, au PEGCET

Les différentes sections sont :
L'Allemand (41.11.05 poste 353)
L'Anglais (41.11.05 poste 302 ou 704)
L'Italien (secrétariat, poste 328)
Le Portugais (secrétariat 41.11.05 poste 328)

La Linguistique générale (secrétariat poste 314).

Les étudiants de l'UTM ont la possibilité d'acquérir des points d'unité de valeur dans les langues suivantes :

Le Roumain responsable M. Stănescu poste 572, poste 10-95
L'Hébreu, responsable M. Edery, même numéro 10-95
L'Arabe responsable M. Morabia poste 567 poste 10-94

Le Basque
Le Catalan voir UER Espagnol
L'Occitan voir UER Lettres Modernes

Le Serbo-croate
Le Tchèque voir UER Langues.

UER d'Études Hispaniques et Hispano-américaines regroupe la section d'Espagnol et la section d'Études Hispano-américaines diplômes préparés :

DEUG B espagnol
DEUG C
Licence et maîtrise d'espagnol
Licence et maîtrise de langues étrangères appliquées
Doctorats
DEA
Préparation aux concours (CAPES, Agrégation)
Diplôme d'Études pratiques hispaniques (diplôme d'Université, DEPH)

UER de Sciences économiques et gestion elle dispense des enseignements comprenant 2 orientations :

- Sciences économiques
- Gestion de l'entreprise.

Elle assure ainsi un complément de formation aux étudiants, inscrits dans les dominantes de l'Université.

L'objectif de ces enseignements est de permettre aux étudiants en lettres d'élargir leur formation et de faciliter leur recherche de débouchés en leur permettant en particulier de se préparer à certains concours administratifs.

Sans délivrer de diplôme spécifique, l'UER propose plusieurs types de formation. Tél : 41.11.05 poste 501.

l'UER de Mathématiques, Informatique, Statistiques et Sciences Expérimentales tél : 41.11.05 secrétariat poste 314.

Prépare le diplôme du DEUG mention « Mathématiques appliquées et sciences sociales » (DEUG-MASS)

des UV de mathématiques, informatique, statistique, acoustique et biologie pour étudiants à dominante lettres et sciences humaines.

Institut Universitaire de Technologie B (IUT)

Tél : 40.12.22 poste 319.
Département de statistique, études économiques et techniques quantitatives de gestion, téléphone 40.12.22 poste 305.

Département qui a pour but d'assurer en 2 ans la formation de techniciens supérieurs, collaborateurs de cadres de haut niveau chargés des tâches de recherche et de conception dans tous les domaines où les statistiques et méthodes quantitatives interviennent.

Préparation au diplôme universitaire de technologie (DUT) mention « Statistique études économiques et techniques quantitatives de gestion ».

B) Chaque UER outre des salles de cours et des bureaux (dont tu trouves la liste sur un tableau à l'entrée des UER) comporte :

- un secrétariat (où tu peux obtenir des renseignements sur les cursus, l'adresse des professeurs, faire changer tes UV jusqu'à la fin décembre).
- une bibliothèque - en général ouverte du lundi au vendredi et de 8 h 30 à 18 h 30, - elles manquent souvent cruellement de crédits pour disposer d'ouvrages en nombre suffisant. On peut y travailler sur place et y emprunter des livres (moyennant une caution - rendue à la fin de l'année - dans certaines UER).

Certaines UER possèdent un foyer d'étudiants (voir article « animation de la fac »).

L'administration des UER est assurée par un conseil d'UER composé de professeurs et d'étudiants élus, de représentants du personnel ATOS (administratif, technique, ouvrier et de service). Les élections des élus étudiants au conseil de l'UER ont lieu tous les 2 ans à la fin du 1er trimestre.

Le conseil de l'UER décide entre autres de la répartition du budget, de l'utilisation des salles de l'UER, des horaires de cours, du contenu pédagogique et des modalités d'examen.

Il est donc important que les étu-

dians y soient représentés pour faire entendre leurs revendications.

C) Si tu as des problèmes d'orientation et de choix dans tes études, tu peux t'adresser à la Cellule d'Information et d'Orientation qui a pour objectif d'accueillir, informer et conseiller les étudiants.

Des documents édités par l'ONISEP peuvent y être consultés (listes des concours administratifs par exemple).

Elle est située rue A, elle est ouverte tous les jours, sauf le samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Des documentalistes t'y accueilleront, si tu veux avoir un entretien plus personnalisé tu peux prendre rendez-vous avec un conseiller d'orientation.

D) La médecine préventive universitaire. Une antenne médicale fonctionne à l'UTM : bâtiment de l'UT (au dessous des Sports), tél : 40.14.11.

Les soins d'urgence sont assurés à cet endroit également.

Un service social (suites médicales, aide médico-socio-psychologique) peut t'accueillir certains jours (consulter le panneau des permanences au bâtiment de l'UT).

Cependant, la majeure partie des services de la médecine préventive se trouve à la Faculté de Rangueil, c'est là que tu iras passer la radio sur convocation individuelle (adresse : 118 route de Narbonne, 1er bâtiment à l'entrée du Campus de Rangueil, par l'avenue de Rangueil, bus numéro 24).

C'est là également que tu peux t'adresser pour des consultations spécialisées (gratuites), M. Brocco et y rencontrer des assistantes sociales Mme Canu.

E) La bibliothèque centrale.

Bibliothèque interuniversitaire. Cette bibliothèque est un service commun à l'ensemble des Universités de Toulouse. Ce service comporte plusieurs bâtiments où fonctionnent des sections de la bibliothèque interuniversitaire.

Les enseignants et étudiants ont accès à l'ensemble des sections de la bibliothèque, et en particulier à la section centrale, rue des Puits Creusés, près de la Cité Administrative qui réunit une documentation d'intérêt commun.

Mais les étudiants en lettres trouveront beaucoup de documents, et en particulier les acquisitions récentes, dans le bâtiment du Mirail, sections Lettres-Le-Mirail, 12 rue de l'Université du Mirail, 31300 Toulouse, tél : 40.35.64.

Les étudiants inscrits régulièrement à l'Université peuvent bénéficier des services de la bibliothèque interuniversitaire sur présentation de leur carte d'étudiant.

Les lecteurs ont à leur disposition divers catalogues, notamment un catalogue alphabétique matières.

Le prêt à domicile de la plupart des ouvrages de bibliothèque est autorisé pour une durée de 15 jours. Les modalités d'emprunt varient selon le niveau d'études.

Certains livres ne se trouvant pas à la bibliothèque interuniversitaire peuvent être obtenus par l'intermédiaire du prêt inter-bibliothèque.

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h 30, fermeture annuelle : 3 semaines en août.

Horaire d'été du 1er juillet au 1er octobre, ouverture au public les mardi, mercredi, jeudi.



EXAMEN :

ATTENTION DANGER !

Issu de la rénovation du système éducatif de 68, le système d'enseignement au Mirail est un système d'UV.

Ce système qui offre un large choix à l'étudiant mis à part les quelques UV obligatoires que comporte chaque année, permet de connaître des domaines qui ne font pas parti de sa spécialité (UV de cinéma, de théâtre de philosophie pour un historien etc...) ce qui peut permettre de compléter une formation comme d'ouvrir d'autres horizons.

D'autre part le travail en UV permet aussi de développer un travail de groupe, de faire sur un sujet précis une véritable petite recherche, au lieu de se contenter du cours magistral qui prédomine souvent dans le système par année. Enfin c'est ce système qui est le

mieux adapter aux étudiants salariés puisqu'on peut choisir chaque année de faire un certain nombre d'UV, de répartir son effort, son temps de travail sur une période plus lâche que dans le système par année.

Ceci pour les avantages : néanmoins le système d'UV possède des inconvénients important c'est la multiplicité des choix offerts, qui sans information réelle préalable se traduit en une véritable loterie.

Avant de choisir tes UV renseigne-toi — Ne te fie pas simplement au libellé !

Chaque UV correspond à un certain nombre de points en 1ère année, 1ère inscription tu peux en avoir 16 — là encore informe-toi de façon précise dans chaque UER.



LES ELUS UNEF AU MIRAIL

Comme tu as pu le lire dans la partie générale de ce guide, chaque année depuis 1968, a lieu l'élection des représentants étudiants, dans les conseils d'UER et d'Université. Les élus UNEF du Mirail ont un riche bilan.

C'est autour d'eux en 76-77 que c'est organisée la défense du potentiel de la fac sur le thème «le Mirail doit vivre» après la suppression massive des heures complémentaires ; de la même façon qu'ils sont aujourd'hui à l'initiative de la défense des enseignements menacés.

C'est leur présence dans les conseils, les multiples dérogations obtenues pour les étudiants étrangers qui au Mirail, comme dans les autres facs a bloqué l'application de la circulaire Bonnet. De la même façon, c'est leur action constante qui permet le maintien dans notre fac de la règle des 2/3 et des 4/5 aujourd'hui supprimée partout en France.

Enfin pour se limiter à quelques exemples, l'an passé ils ont ouvert pour que l'université vote un budget de lutte c'est-à-dire budget qui refuse de gérer l'austérité en répartissant l'enveloppe accordée par le ministère sur tous les postes et sur douze mois, mais au contraire en fixant comme priorité l'enseignement et en lui accordant une masse budgétaire correspondant à ses besoins, au détriment de postes comme le chauffage, le téléphone, l'électricité pour lesquels le ministère a refusé de prendre en compte l'augmentation.

Acquis au conseil d'université, mais aussi dans les conseils d'UER. Comme en MASS, où nous avons obtenu que puissent siéger des étudiants étrangers, élus dans une élection spéciale, en histoire avec la mise en place et le développement du foyer... Enfin les élus, c'est aussi le moyen d'avoir des dérogations, de n'être pas seul devant l'administration.

N'hésite pas au moindre problème contacte-nous.

Alors que tout est mis en œuvre pour nous priver de nos droits, nous tenir isolés, nous traiter comme des citoyens mineurs les élus étudiants, représentent un acquis de taille que nous voulons développer.

Mais l'an dernier le nombre des élus étudiants dans le conseil d'université est passé de 6 à 2 étudiants suite à la loi Sauvage (du nom du député qui l'a proposé). Devant cette atteinte intolérable à la démocratie, à nos droits les étudiants du Mirail ont mené un long mois de grève ponctuée d'actions (délégations au rectorat, à FR3, manifestations...) Malgré cette loi scélérate avec l'AGET-UNEF les étudiants ont conquis des droits nouveaux. C'est ainsi qu'ils ont constitué en psychologie une commission paritaire (autant d'enseignants, de personnel que d'étudiants). Avec des délégués, élus par année, les étudiants ont pu assurer la défense de leurs droits et participer pleinement à la vie de leur UER. Nous devons dès la rentrée étendre à tous les UER ces commissions paritaires qui offrent la meilleure garantie de la défense de leur droit aux études, de leur droit de décider du fonctionnement de leur UER.

Aujourd'hui une situation nouvelle s'offre à nous : le nouveau ministère de l'éducation a assuré pour la rentrée 81-82 l'abrogation de la loi Sauvage et du quorum qui limitait arbitrairement le nombre d'élus dans les conseils. Nous aurons ainsi 25 élus étudiants au conseil d'université du Mirail ce qui ouvre de grandes perspectives pour que tous les étudiants participent à l'élaboration d'une nouvelle vie à la fac.

Les élus UNEF du Mirail

ANIMER NOTRE FAC...



Encore une année, peut-être la 1ère que tu vas passer au Mirail. Pour nous être étudiant ça ne peut se résumer, en aucun cas, à prendre des cours et à disparaître dans une fac déserte enfermée dans l'isolement et l'anonymat.

Au contraire, nous pensons qu'il est naturel de vouloir se connaître, d'échanger des idées, de s'entraider c'est pour cela que nous sommes à l'UNEF, c'est pour cela que nous nous battons pour une réelle animation culturelle sur notre campus...

Il existe à la fac un service d'animation culturelle - rue A face à l'administration unique à Toulouse il fonctionne assez bien malgré un budget largement insuffisant...

Il possède de nombreux ateliers dont l'accès est entièrement libre comme toutes ses activités d'ailleurs.

- théâtre	Expression corporelle
- poésie	cinéma
- peinture	yoga

Il assure la projection de nombreux films tous les jeudis après-midi (Amphi 3 ou 4) demi-journée réservée aux activités culturelles ou sportives.

D'autre part une semaine chaque mois, l'étude d'un thème sous forme d'exposition de débats etc... est proposée (ex : semaine Amérique-Latine, occitane, vie du milieu rural).

Toutefois, nous devons aller plus loin dans la volonté de créer une vie au Mirail en dépit de l'éloignement, de l'absence de cité U à la fac. L'animation ne peut être l'affaire de quelques uns, elle doit être notre affaire à tous.

LES FOYERS ETUDIANTS

C'est pour créer des lieux de vie dans le désert du Mirail que les élus UNEF se sont battus dans les différents conseils d'UER pour obtenir des foyers étudiants.

IL EN EXISTE TROIS POUR L'INSTANT :

- en lettres Modernes
- en histoire
- en psycho

Ces foyers reçoivent des subventions des UER qui leur permettent d'acheter un minimum de matériel, d'organiser des spectacles... Ils sont gérés par les étudiants.

Tu peux y trouver des boissons, des sandwiches, du café, mais aussi la presse, y jouer aux échecs, aux cartes, exposer tes dessins etc...

Enfin ces foyers sont un lieu d'animation on peut y organiser des expositions, des concerts, des récitals etc...

Ces foyers sont ouverts de 12 h à 14 h et entre les cours mais ils ont eu l'an dernier du mal à fonctionner par manque d'étudiants pour s'en occuper. Ils sont pourtant un lieu indispensable pour que se crée une vie dans l'UER. C'est pourquoi nous invitons tous les étudiants intéressés pour s'occuper du foyer de leur UER, un jour ou deux par semaine de le signaler aux copains de l'UNEF du foyer.

Ces foyers sont un acquis des étudiants ils doivent remplir leur rôle !



Association Sportive de l'UTM



C'est une association (loi 1901) dont la mission est l'organisation des rencontres sportives universitaires : compétitions dans les sports collectifs et individuels. L'AS du Mirail comprend de nombreuses équipes de rugby football, basket, volley-hand qui s'illustrent avec plus ou moins de bonheur dans les divers championnats toulousains et même dans les match interuniversitaires (championnat de France). En athlétisme, judo, escrime, équitation, ski, natation etc... les littéraires sont partout présents.

La pratique en ASSU nécessite unelicence assurance délivrée gratuitement au siège implanté dans l'université même au sein des bureaux du SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives).

Ce service en dehors de l'animation de l'association sportive organise

toute une série d'activités, compétitives ou non, ouvertes aux étudiants aux personnels (technique, enseignant) telle la montange, la danse, l'entretien physique généralisé à des prix aussi serrés que possible (ex 1 F. la séance de tennis). Les 7 professeurs d'Education Physique de l'Université (ils devraient être plus de 20) assurent en outre les cours d'une Unité de Valeur libre ouverte à tous les étudiants. Elle peut être incluse dans le DEUG licence comme toute UV libre, comprend un contrat pratique deux activités ex-ski tennis ou ski-natation ou voile-natation et une réflexion théorique sur ces pratiques.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER : au SUAPS rue C, salle 688

ETUDIANTS ETRANGERS

Le Centre d'Etudes Françaises pour Etrangers dépend directement de l'Université de Toulouse le Mirail.

Il assure l'enseignement de la langue, de la littérature et de la civilisation française et, au niveau de la 3ème année, la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement du Français dans leur pays ou désirent approfondir leurs connaissances de la littérature française.

Les étudiants du CEFE peuvent également suivre les enseignements donnés à l'université.

LES DIPLOMES PREPARES AU CFE

1ère année : certificat pratique de la langue française

2ème année : diplôme pour l'enseignement du français à l'étranger ou diplôme supérieur d'études françaises.

RENSEIGNEMENTS GENE-RAUX

Conditions d'admission.

Age minimum : 17 ans (sauf dispense). Assez bonne connaissance du Français parlé et écrit (les candidats doivent passer un test à leur arrivée).

Titres requis : pour les C3 : baccalauréat français ou titres admis en équivalence. Pour les C1, C2 attestation du niveau de fin d'études secondaires.

Pièces à fournir : passeport, extrait d'acte de naissance, diplôme étranger traduit en français et authentifié par une autorité habilitée telle que Ambassade, Consulat français ou traducteur juré.

NB. Au cas où l'une ou l'autre des conditions ne serait pas remplie, demander la documentation «extension universitaire».

ETUDES ET EXAMENS

L'assiduité aux cours est deman-

dée. Les enseignements sont annuels (d'octobre à juin). Deux sessions d'examens sont prévues : une en juin et une en octobre (pour les étudiants qui auraient échoués en juin ou n'auraient pu se présenter à l'examen).

INSCRIPTION

En principe du 20 septembre au 25 octobre. Se renseigner auprès du secrétariat.

Pièces à fournir : 2 photographies d'identité, 1 extrait d'acte de naissance traduit, portant le nom et le prénom du père et de la mère, le diplôme susceptible d'être admis en équivalence du baccalauréat (pièce originale) Droits d'inscription : environ 350 F. pour l'année.

P.B. Pour les étrangers non titulaires d'un baccalauréat, ou ne connaissant pas la langue française existe l'extension du CEFE.

Un problème, les étudiants de l'extension ne bénéficie pas du CROUS donc ni des RU, ni des chambres en cité, situation qui est intolérable.

CEFE, rue 4 - Tél 44.11.05. poste 510.

Outre la complexité de ces démarches administratives des décrets (loi Bonnet-décret Imbert) sélectifs et racistes de l'ancien ministère ont imposé des obstacles intolérables à l'inscription des étudiants étrangers dans notre fac. De grandes luttes ont également été menées par les étudiants contre le décret Imbert l'an dernier.

Au mois de juin encore 30 étudiants sur 90 refusaient de passer le test de français, pour rentrer au CEFE, qui se déroulait au rectorat entre 2 cars de flics. Les étudiants étrangers à cette rentrée 81/82 ont déjà remporté des succès ; en effet le nouveau ministère de l'éducation a donné de nouvelles directives :

- 1) l'obtention de dérogations à la bonne date pour obtenir une préins-

- cription.
- 2) la préinscription est réduite à une simple formalité. La commission nationale (mise en place par Imbert) transmettant tous les dossiers aux universités choisies par les candidats et les charges de décider de l'inscription.
 - 3) le test de langue, quand il a été passé, sera corrigé par les universités concernées. Pour les étudiants n'ayant pas passé ce test son organisation en sera assurée par les universités.
 - 4) toutes les demandes de réorientation seront acceptées. La date limite de dépôt des dossiers est repoussée à 8 jours après la 2ème session d'exa-

EN CAS DE PROBLEME, CONTACTER :

LES ÉLUS UNEF

ou

Mme MIRGUE,
responsable de l'accueil des étrangers
Batiment Administratif
rez-de-chaussée

men.

Ces mesures constituent un pas en avant non négligeable mais nous appelons les étudiants à rester vigilants car les décrets racistes et la commission nommée par Saunier-Seïté sont encore en place. De nombreux problèmes se posent encore (droit aux CROUS pour les étudiants du CEFE, carte d'étudiant et du CROUS pour les étudiants de l'extension).

A une logique de sélection doit succéder une logique de formation qui permette aux étudiants étrangers de mener avec succès leurs études en français.

LES ETUDIANTS SALARIÉS

60 % d'entre nous sont salariés quelques heures par semaine, à mi-temps ou à temps complet. Des aménagements ont été obtenus pour nous :

- 1) à l'inscription pédagogique, une fois que tu as choisi tes UV, tu choisis ton régime d'examen pour chaque UV. Si tu es salarié(e) à mi-temps ou à plein temps, il vaut mieux que tu t'inscrives en «examen terminal» qu'en contrôle continu.

- 2) Tu as la possibilité de t'inscrire au télé-enseignement (service d'enseignement à distance). Il est situé rue A, face à l'amphi 5.

Malheureusement, ce service n'assure pas l'enseignement de toutes les UV existant à l'Université. Celles qui peuvent être préparées grâce au SED sont indiquées dans une brochure spéciale mise à ta disposition aux différents points d'inscription et au service lui-même. En psycho, il ne peut fonctionner faute de crédits suffisants pour les UV de licence et de maîtrise.

Néanmoins, dans cette UER, il a de nombreux horaires étudiés en fonction des étudiants salariés (cours après 20 h ou le samedi) et des séances (spéciales pour les étudiants salariés) de rencontre avec les professeurs de l'UV. Des photocopies gratuits en 3ème et 4ème année sont également à la disposition des étudiants salariés du 2ème cycle de psycho — ils peuvent être d'une aide importante bien que ne remplaçant pas les cours.

Des cassettes de cours enregistrés existent pour certaines UV.

POUR S'INSCRIRE AU SED

Il faut se munir de la carte d'étudiant et remettre au SED une fiche spéciale d'inscription puis acquitter les droits particuliers de cette inscription. **ATTENTION !** Les paiements doivent être dissociés de la façon suivante :

- 1 premier chèque pour l'inscription à l'université
- 2 deuxième chèque pour l'inscription au service d'enseignement à distance (voir tarifs).

- 200 F. pour la France
 - 280 F. pour les pays d'Europe et d'Afrique du Nord
 - 350 F. pour les autres pays.
- Le versement de 75 F. de caution disparaît.

Le SED, malgré ses insuffisances et les dépenses supplémentaires qu'il occasionne pour l'étudiant, est un acquis important puisqu'il permet à des milliers d'étudiants de continuer leurs études. L'université du Mirail est une des rares à posséder ce service.

- 3) En ce qui concerne les bibliothèques, par contre, les aménagements d'horaires, pour les salariés sont pratiquement inexistant : les biblio ferment à 18 h 30 et ne sont pas ouvertes le samedi. Cette situation constitue un lourd handicap étant donné le prix élevé des nombreux livres auxquels ont nous demande de nous référer.

- 4) Outre ces difficultés matérielles, être étudiant(e) salarié(e) veut dire ne venir que rarement à la fac, sans pouvoir participer à la vie de l'université ; souvent sans information sur le déroulement des cursus, les réformes qui peuvent intervenir, les droits des étudiants, ceux qui sont salariés peuvent se sentir isolés. C'est pourquoi ils ont toute leur place dans l'AGET-UNEF pour faire connaître leurs revendications, entrer en contact avec d'autres étudiants qui les informeront sur ce qu'ils ignorent ; il est également important pour eux de participer massivement aux élections universitaires pour prendre la parole et compter sur une représentation efficace des élus.

l'aget unef: l'entraide

Trois foyers :

- UER d'histoire,
- UER de psycho,
- UER de lettres modernes.

Des photocopieuses :

Au local UNEF (en face de psycho) ouvert de 9 h à 17 h, sans interruption. Avec des photocopies à 30 c, elles sont un service réel pour les étudiants.

Des achats groupés de livres :

Ils permettent aux étudiants d'une même année de faire une commande groupée de livres et ainsi de les avoir au prix coûtant.

Adresse-toi en début d'année, à l'étudiant de l'UNEF dans ton amphi, dans les foyers, au local UNEF.

Les élus UNEF sont à ta disposition pour t'envoyer les informations qui te manquent. ECRIS-LEUR OU TELEPHONE-LEUR :

soit au LOCAL UNEF
salle 600 - UER SOCIO
Local UNEF de l'UTM
(61) 41.11.05. poste 508
Université du Mirail
109 bis rue Vauqualin
31081 - TOULOUSE CEDEX

soit à l'AGET-UNEF
15 rue des Lois
Tél. 16 (61) 23.31.34.
31000 TOULOUSE

INFORMATIONS UTILES

POUR OBTENIR

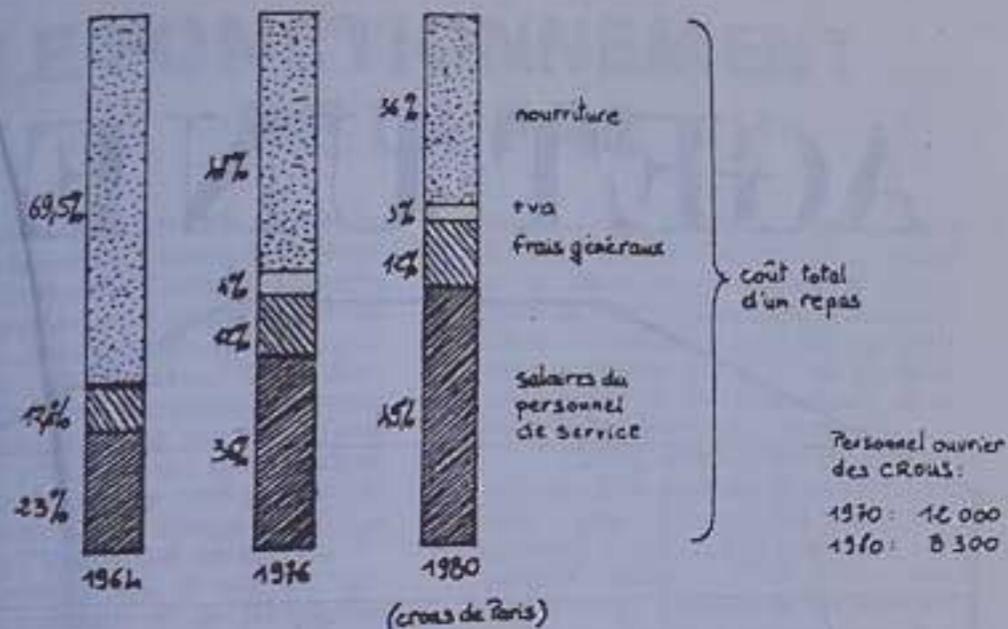
- Un certificat de scolarité
- Une attestation d'examen
- Ta carte du CROUS
- Ta carte d'étudiant

T'ADRESSER

- Bâtiment administratif, rue A (dans le grand hall) avec ta carte d'étudiant.
- Bâtiment administratif, au bureau qui s'occupe de ton UER.
- Lors de l'inscription administrative ou au CROUS, 7 rue des Salenques.
- Si tu le perds, fais la refaire au bâtiment administratif.

ŒUVRES UNIVERSITAIRES

ÉVOLUTION DE LA PART DE LA NOURRITURE.



NOS PROPOSITIONS

1) Pour respecter la parité entre l'État et l'étudiant :

- prise en charge des salaires du personnel du CROUS par l'État,
- subvention égale au montant de la TVA acquittée par le CROUS sur les denrées alimentaires,
- remboursement des taxes de chauffage

2) Pour améliorer le fonctionnement des services :

- ouverture de toutes les chaînes au restau U,
- meilleur étalement des horaires, pour éviter les queues au restau U. (plus 10 000 dans toute la France),
- augmentation des crédits culturels, et des crédits d'entretien, équipement,

Le CROUS c'est aussi un lien privilégié avec les autorités locales (mairie, conseil général, rectorat...). C'est pour cette raison que les élus UNEF-FRUF-UGE au CROUS se sont engagés à obtenir :

- le 1/2 tarif dans les bus pour les étudiants,
- la réouverture du RU, rue des Lois qui permettrait de décongestionner le RU de l' Arsenal et qu'ils en demandent la gestion étudiante. Celle-ci fait ses

preuves. Le Clos Normand, géré par l'AGET-UNEF est le seul RU de Toulouse à voir sa fréquentation augmenter régulièrement !

Nous t'invitions d'ailleurs à venir y tester la différence !

Les élus au CROUS AGET-UNEF-FRUF-UGE sont prêts à aller négocier avec le recteur !

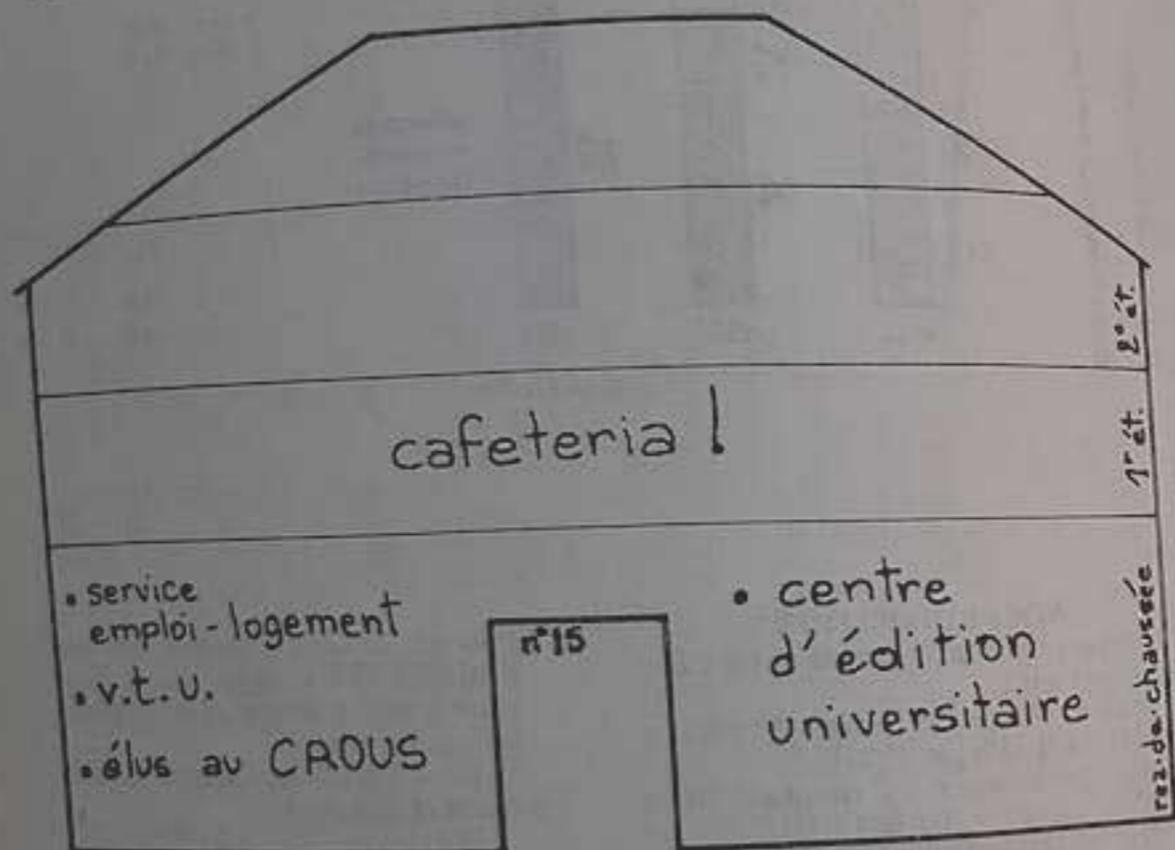
Les élus AGET-UNEF-FRUF-UGE :

Patrick Garcia,
Isabelle Saurat,
Francis Rouquette,
Sylvie Marty,
Philippe Guyot,
Alain Cluzet.

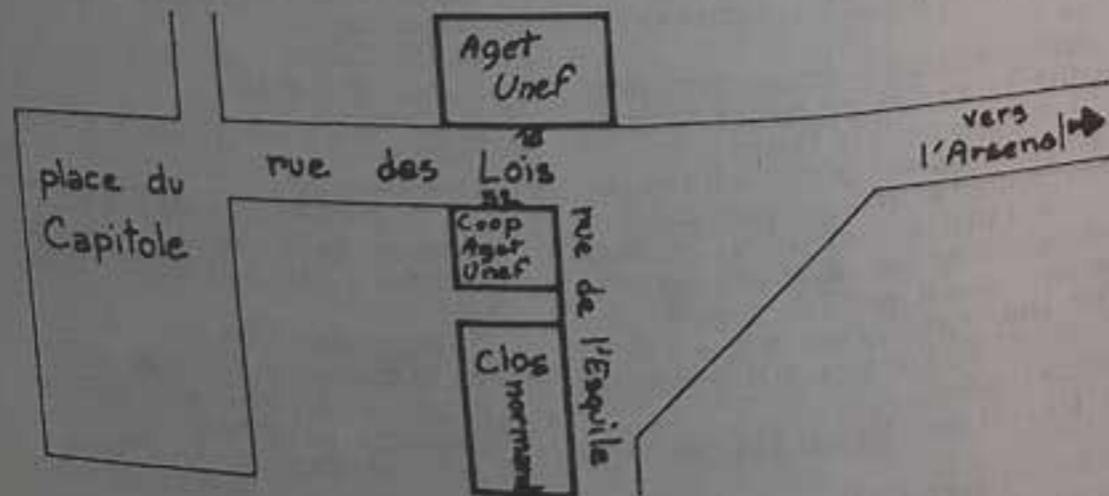
Tu peux les contacter : à la permanence qu'ils tiennent à partir d'octobre à l'AGET-UNEF, 15 rue des Lois.

- Ils peuvent t'aider :
- en te donnant un maximum d'informations sur le CROUS et ses services, notamment les bourses,
 - en te défendant dans les différentes commissions où ils siègent,
 - en intervenant directement auprès du directeur du CROUS ou du Rectorat.

AGET-UNEF



Tél: 23.31.34



Pour tout renseignement, pour tous les problèmes, n'hésite pas, viens à l'AGET-UNEF

LE FONCTIONNEMENT DE LA FAC

Depuis 1968, une loi d'orientation régit le fonctionnement des universités, avec des modifications apportées en juin 80 par le vote au parlement de la loi « Sauvage ». D'après la loi les universités sont autonomes. Elles décident du contenu de leurs enseignements de leurs recherches et des conditions d'examens. Elles gèrent leur budget, les forces de police ne sont pas autorisées à pénétrer sur le campus sauf si le Président de l'Université les appelle.

L'Université est divisée en Unités d'Enseignement et de Recherche (UER) indépendantes, les UER prennent les décisions qui les concernent strictement, préparent et donnent leur avis sur les décisions les concernant qui relèvent de l'Université en général.

Dans la pratique, qui prend les décisions ?

Les UER et les Universités se dotent de conseils. Toutes les catégories d'usagers de l'Université participent aux conseils : professeurs de rang A (c'est-à-dire les professeurs avec ou sans chaire), maîtres assistants et maîtres de conférence formant les professeurs de collège B les assistants (collège C), les chercheurs, les étudiants et les personnels administratifs et techniques ou personnels ATOS.

Qui siège dans les Conseils d'UER ?

Avec la loi Sauvage, le pourcentage des représentants des étudiants et personnels ATOS a considérablement diminué : celui des professeurs de collège B a légèrement baissé ; les chercheurs n'ont carrément plus de représentants, ils ont un collège commun avec les assistants. Seuls les professeurs ont vu leur représentation augmenter et passer à 50 % c'est dire l'iniquité de cette loi. Dans la pratique les candidatures se font par listes, le scrutin est à la proportionnelle et au plus fort reste. Seuls les étudiants français peuvent se présenter. Par contre tous les étudiants peuvent voter, il suffit de se présenter avec la carte d'étu-

diant. Les élections aux conseils d'UER ont lieu, en général, pendant deux jours en novembre et janvier. Dans la plupart des UER, tous les étudiants votent pour les listes complètes dans certaines (c'est le cas en Santé) les étudiants de 1ère année élisent des étudiants de 7ème année, etc...

Enfin, existe pour les étudiants et pour eux seulement, la loi du quorum : pour que tous les sièges soient pourvus il faut qu'au moins 50 % des inscrits votent. D'où l'importance d'aller voter pour avoir un maximum d'élus, importance accrue avec la loi Sauvage.

Les autres catégories élisent leurs représentants qui sont renouvelables par tiers tous les ans. Le nombre de sièges à pourvoir est fixé par les statuts de l'UER.

Les tâches des conseils d'UER

- voter (ou non) la proposition de budget pour l'année, la répartir entre enseignement, recherche et fonctionnement (entretien, chauffage, etc...)
- décider des programmes d'enseignement et des orientations de recherche
- décider des modalités d'examens
- élaborer le règlement intérieur et les statuts de l'UER
- prendre position sur les problèmes qui la touchent
- organiser le travail de toutes les catégories

Les conseils d'UER sont aidés par des commissions nommées qui font des propositions et préparent les décisions (commission pédagogique pour les modalités d'examen, commission des finances pour les budgets, commissions des locaux pour la répartition des salles)

Des personnes extérieures aux conseils et UER peuvent participer à ces commissions qui n'ont aucun pouvoir de décision. Les membres du conseil élisent le directeur de l'UER pour 3 ans.

Qui siège au conseil d'Université ?

A Ranguell, et en Sciences So-

ciales, tout usager peut être candidat sur une liste mais seuls les élus au conseil d'UER votent, chacun pour leur catégorie.

Le nombre de sièges pourvus par les étudiants est proportionnel au nombre de votants aux élections des conseils d'UER. D'où une fois de plus, la nécessité de voter et de faire voter les copains.

Au Mirail, le conseil d'Université est issu d'un scrutin direct où participent l'ensemble des usagers. Les taches du Conseil d'U.

Les mêmes que celles des conseils d'UER au niveau de l'Université évidemment :

- la répartition du budget sur les différents UER
- les élus UNEF participent aux commissions d'attributions des bourses et prêts d'honneur.

Ce fonctionnement acquis de hautes luttes en 1968 a été l'objet de multiples attaques des précédents ministères qui voyaient d'un mauvais œil la combativité des élus UNEF et toute démocratie :

- Depuis 1975, la loi du quorum essaie de réduire la participation des étudiants aux instances de décisions car les élus UNEF ont pris assez de forces pour faire souvent pencher la balance en faveur des étudiants. C'est une loi d'exception qui n'existe en France que pour les étudiants.

- Le budget accordé aux universités est de plus en plus réduit et nous empêche d'avoir une réelle autonomie.

- Le recteur a le pouvoir de casser les décisions des conseils

- Les franchises universitaires, interdisant aux forces de police de pénétrer sur le campus ont été violées l'an dernier.

- Enfin et surtout la loi Sauvage qui, ajoutée à celle du quorum fait que sur 80 membres du conseil d'Université il n'y a, à Rangueil que 3 étudiants et au Mirail que 2. C'est une atteinte sans pareil à la démocratie dans les facs.

Bref, les remises en cause du

mode de fonctionnement des universités ont été nombreuses et, malgré tout, les étudiants ont pu gagner beaucoup de choses grâce à l'UNEF par l'intermédiaire des conseils. En effet, la présence des élus UNEF dans les conseils les a obligés à tenir compte et souvent à accepter les revendications des étudiants, on y a gagné, entre autres :

- les prises de position des conseils d'Université du Mirail et de Rangueil contre la loi Sauvage
- l'organisation par le président de l'Université de Rangueil d'un référendum sur la loi Sauvage.
- l'élection dans l'UER Psycho de commissions paritaires, structures démocratiques et ayant un réel pouvoir de décision
- la réhabilitation, dans cette même UER du DESS de psychopathologie.

Avec la situation actuelle, il est possible avec des élus UNEF de gagner un maximum de choses. Depuis l'élection de François Mitterrand, un grand espoir est né. Il s'agit pour nous de donner à cet espoir un contenu. Le candidat Mitterrand s'est engagé à abroger la loi Sauvage, la première des sept revendications prioritaires qu'a l'UNEF et la suppression de la loi Sauvage et du quorum.

Mais c'est dans l'Université, dans l'UER que nous devons faire en sorte de gagner une telle chose. Il faut être partout présents et vigilants afin que l'espoir se change en résultats concrets. Les possibilités de gagner de meilleures conditions d'études sont d'autant plus grandes que le nombre d'étudiants participant à la vie de la fac est important. Il ne faut pas attendre que tout tombe du ciel, il faut que les étudiants aient un maximum d'élus UNEF dans les conseils, les commissions paritaires par amphis et par T.D.

Se battre pour avoir des délégués de TD, des commissions paritaires ayant pouvoirs de décision, au niveau de l'amphi, de UER, et de l'Université, pourquoi ?

Si nous devons élire des délégués de T.D., être délégué de T.D. c'est pour :

- faire circuler l'information auprès de tous les étudiants et être en contact permanent avec les élus
- répondre aux problèmes qui se posent dans les TD (pédagogue, horaires de cours, contrôles continus et résultats, polycop, intégration des étudiants étrangers et salariés.
- aider un copain qui ne comprend pas, prêter ses cours, ses exercices à un copain qui est absent, s'aider dans le

travail, c'est limiter le nombre d'abandons, travailler plus efficacement et dans de meilleures conditions.

Nous voulons des commissions paritaires dans les UER et l'Université qui puissent très bientôt se substituer aux conseils tels qu'ils sont actuellement.

Pour faire respecter la démocratie car chaque catégorie doit avoir un nombre d'élus proportionnel à ce qu'elle représente.

Pour pouvoir participer à la vie de la fac, décider ensemble pour mieux étudier.

Voir reconnus nos droits et notre statut d'étudiant. Les attaques contre les étudiants ont été nombreuses, mais avec la situation nouvelle, nous avons là des possibilités immenses de faire aboutir nos revendications et de décider ensemble pour mieux étudier.

LIBRAIRIE DE LA RENAISSANCE

1, allée Marc Saint-Saëns
(parking géant Casino Mirail)
Tél. 44.16.32

EDITIONS SOCIALE — FARANDOLE
Livres pour enfants
CLASSIQUES DU MARXISME,
ACTUALITÉ, LITTÉRATURE...



UN DROLE D'ENDROIT POUR DE DROLES D'IDÉES

Librairie
PRIVAT

11, rue des Arts, 31000 TOULOUSE

librairie des facultés

35, rue des Lois
TOULOUSE - Tél. 21.99.94

Sciences économiques
politiques, sociales
Sciences humaines
(langues étrangères)
informatique

DROIT - LETTRES

OMBRES BLANCHES librairie

des livres...

48 rue Gambetta. 21.44.94

BANDES DESSINÉES



La seule librairie
fréquentée
par vos super-héros.

LIBRAIRIE ARCADE

16, place du Capitole

Tous les éditeurs

CASTERMAN - DARGAUD - DUPUIS
FUTUROPOLIS - B. DIFFUSION
HUMANOÏDES ASSOCIÉS - GLENAT
FLEURUS - HACHETTE - SQUARE
FLUIDE GLACIAL - ECHO DES SAVANES...

Tous les albums Toutes les revues

La Librairie Etrangère

1, rue des Lois
31000 Toulouse
Tél : 21.67.21

ANGLAIS
ALLEMAND
ESPAGNOL
RUSSE
ITALIEN

PLUS TOUTES
- METHODES
- DICTIONNAIRES
- LANGUES
ETRANGERES

LIVRES

EMPRUNT

Si tu veux emprunter un livre, tu peux t'en procurer dans les bibliothèques universitaires ou à la bibliothèque municipale (pour cela, je te renvoie à l'article sur les bibliothèques).

ACHAT

Par contre, si tu as besoin d'en acheter, le meilleur moyen est de le faire par l'intermédiaire de la COOP-AGET qui te propose à tout moment des achats groupés de livres. Tu pourras ainsi avoir des réductions importantes et très appréciables vu le prix des bouquins en librairie, pour pouvoir faire un achat groupé de bouquins, il te suffit de passer à la COOP-AGET,

32 bis rue des Lois, de donner les références du livre désiré et le nombre d'exemplaires.

Si tu préfères acheter tes livres en librairie voici une liste de quelques librairies avec leur spécialisation s'il y a lieu.

Pour tes études :

Ombres blanches : 48 rue Gambetta : spécialisée dans les livres sur la philo, la psycho, l'architecture...

Librairie des facultés : 25 rue des Lois : spécialisée dans les livres de droit et de sciences économiques.

Privat : 14 rue des Arts : Tous livres universitaires.

POUR TOUT ACHAT GROUPÉ DE LIVRES

pense à la COOP AGET

32 bis rue des Lois - 23.31.34 poste 15

Marqueste : place Rouaix, livres scientifiques et médicaux.

Labadie : 22 rue de Metz : spécialisée dans les sciences et la médecine.

Notre temps : rue Pargaminières : plus particulièrement des livres de littérature, philo, psycho.

Languedoc : rue du Languedoc : véto, médecine, sciences...

Minimum : 31 rue Pargaminières : grosse particularité ventes et achats de livres d'occasions.

Si tu veux acheter des livres pour enfants ou éducatifs, tu pourras en trouver :

Terrain Vague : 32 rue Pharaon,
Tire-Lire : 77 rue Pargaminières.

A la Librairie de la Renaissance :
1 allée Marc Saint-Saëns, Toulouse-Mirail, tu y trouveras toute sorte de livres progressistes.

Enfin pour te détendre 3 adresses de librairies où tu trouveras de bonnes BD.

La Bédéthèque : 9 rue Peyras.
Librairie des Arcades : place du Capitole.

Ailleurs : 28 rue Pharaon : cette librairie a aussi un gros stock de livres de sciences fictions et fantastiques.

notre temps
LIBRAIRIE

spécialisé en sciences humaines
(réductions enseignants - étudiants)

71, rue Pargaminières
31000 - Toulouse

21.03.43
ouvert sans interruption
de 10 h à 19 h

LES BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Elles sont ouvertes pendant l'année universitaire, de 8 h 30 à 18 h sans interruption. On peut y travailler et consulter des ouvrages sur place. On peut emprunter des livres (à rendre dans les 15 jours), en s'inscrivant. Pour s'inscrire, il suffit de faire tamponner sa carte d'étudiant, c'est gratuit.

Il existe 5 bibliothèques interuniversitaires :

- Sciences Sociales
rue des Puits Creusés
- Médecine principale
37 allée Jules Guesde
- Médecine Bellevue
2, chemin Vallon
- Sciences
118, route de Narbonne, à côté du bâtiment administratif.
- Lettres
12, rue de l'Université du Mirail

Au Mirail et en Sciences Sociales, tu as en plus une bibliothèque dans chaque UER, plus spécialisée.

II - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque centrale est 1, rue du Périgord (entre la rue du Taur et le magasin du Capitole). Mais il existe 13 annexes dans Toulouse.

Sur place, tu peux y travailler et consulter des ouvrages. Pour bénéficier du service de prêt, il suffit de t'abonner. Ça coûte 5 F. par an, et tu peux prendre 3 livres tous les 15 jours. De façon générale, la B.M. et ses annexes sont fermées le lundi matin.

La bibliothèque centrale est ouverte

- pour travailler sur place
8 h 30 — 12 h
14 h — 19 h
20 h — 23 h

- pour le prêt
8 h 30 — 12 h 30
13 h 30 — 19 h sauf lundi matin

Annexe de Bellefontaine
Centre socio-sportif, place
Tel Aviv
40

du mardi au vendredi
9 h 30 — 12 h
14 h — 19 h
le samedi
9 h — 12 h 30
13 h 30 — 17 h
Annexe de la Reynerie (Centre Commercial)

lundi 13 h — 19 h
du mardi au vendredi
9 h 30 — 12 h 30
13 h 30 — 19 h
Samedi
9 h — 12 h 30
13 h — 17 h

Rangueil :
Pas d'annexe, mais le bibliobus passe tous les 15 jours.



ETUDIANTS ETRANGERS

Quand on est étudiant étranger en France, il est difficile de trouver le pays accueillant.

Non seulement, il y a des problèmes que rencontrent les étudiants français, mais il existe une série de problèmes spécifiques, accrus par la bureaucratie et la ségrégation qui s'exercent à tous les niveaux. Venir étudier en France est pourtant une nécessité lorsque son propre pays n'a pas d'infrastructures universitaires suffisantes pour former les cadres, les enseignants, les médecins, les chercheurs dont le pays a besoin.

Mais, une coopération cordiale et fructueuse n'a pas été l'orientation des précédents gouvernements, dont l'une des dernières mesures prises à l'encontre des étudiants étrangers a été le décret Imbert, décret que les étudiants, lors de sa mise en place, n'ont pas laissé passer sans réagir et loin de là !

Nous pensons que la victoire des forces de gauche aux élections présidentielles du 10 mai 1981 doit permettre la mise en place d'une véritable politique d'accueil des étudiants étrangers.

C'est pour cela que nous demandons :

- l'abrogation du décret Imbert,
- la mise en place de cours de langues pour les étudiants étrangers qui en ont besoin, par les universités,
- la fin du contingentement dans les cités U (en effet, un quota d'étudiants étrangers par cité U, ne doit pas être dépassé ; nous demandons la disparition de cette mesure),
- l'augmentation du nombre de boursiers étrangers,
- le bénéfice de la sécurité sociale étudiante pour les étrangers de plus de 26 ans.

COMMENT ETUDIER EN FRANCE

- 1) Préinscription :
Tous les étrangers candidats à une première inscription dans une université française doivent remplir un dossier

de préinscription (sauf ceux qui effectuent un séjour d'études inférieur à un an).

Mis à part les étudiants bénéficiant d'accord inter-universitaires et les boursiers du gouvernement français les demandes de préinscription doivent être envoyées individuellement par les candidats, ce entre le mois de décembre et janvier.

Les facs choisies retournent une demande d'inscription et un dossier à renvoyer, remplis entre le 1er février et le 1er mai.

La réponse parvient à l'étudiant entre le 15 mai et le 30 juin. L'université a le droit de demander à l'étudiant étranger des renseignements complémentaires, notamment sur sa connaissance de la langue française. L'étudiant a donc intérêt de bien remplir le formulaire correspondant voire à joindre un certificat d'aptitude au dossier.

Toute préinscription doit être confirmée avant le 31 juillet à l'université, sous peine de ne plus être considérée comme valable.

L'inscription se fait ensuite selon les mêmes modalités que pour les étudiants français.

Dans la réalité cela ne se passe aussi bien car l'information dans les pays étrangers est très variable et parfois incomplète. De plus le ministre envoie très tard les dossiers d'inscription aux pays avec lesquels il n'entretient pas de relations.

Ainsi beaucoup d'étudiants se trouvent sans inscription à la rentrée et cette année des directives ministérielles ont été données au recteur pour qu'aucune dérogation ne soit accordée.

- 2) Le visa :
Il est obligatoire. Les étudiants doivent s'adresser au consulat de France de leurs pays pour obtenir un visa pour étude.

- 3) La carte de séjour :
Muni de la pochette d'inscription à la fac, il faut aller au service des étrangers, rue St-Jacques, pour obtenir

sa carte de séjour : tél. 23/11/22.

Pour les étudiants qui ont le visa d'étude, elle est délivrée immédiatement sur présentation du passeport revêtu du visa français et de trois photos d'identité.

Le renouvellement de la carte pose de nombreux problèmes, pour les étudiants, tracasseries administratives ou policières, file interminable à la préfecture, brimades racistes perpétuelles, elle peut-être supprimée sans explications par la préfecture. Pour renouveler sa carte de séjour, il faut se présenter à la préfecture avec son passeport, une photo, une attestation d'inscription universitaire, une justification des moyens d'existence. De plus, les nouvelles prises par le ministère de l'intérieur visent à pouvoir retirer la carte de séjour à tout étudiant dont les résultats scolaires ou le changement d'orientation ne paraîtraient pas satisfaisants. Les mesures vont de pair avec la constitution d'un fichier au ministère de l'intérieur sur tous les étudiants étrangers en France, fichier élaboré notamment par l'intermédiaire d'un questionnaire prenant en compte les opinions politiques.

4) Les ressources :

La simple qualité de boursier du gouvernement suffit pour donner la possibilité de bénéficier des œuvres universitaires sauf réserve d'avoir moins de 35 ans et de respecter une réglementation concernant le travail salarié. Un plafond minimum des ressources est exigé pour pouvoir s'inscrire. A Toulouse il est de 7 000 F.

COMMENT VIVRE A TOULOUSE

1) Le logement :

Se loger est encore plus difficile lorsqu'on est étudiant étranger.

Beaucoup de loueurs refusent d'avoir des étudiants étrangers comme locataires.

Les CU déjà insuffisantes en capacité sont de surcroît limitées pour eux par existence d'un quota.

Pour les logements regarder au Service rubrique logement du Guide.

Il y a des possibilités de se loger, avec l'hébergement dans une famille.

Il faut s'adresser au service départemental de la main d'œuvre étrangère 39 bis rue Vaugurel, 75015 Paris pour

déposer une demande de carte de travail « stagiaire aide familiale ».

Age minimum 18 ans, âge maximum 30 ans.

2) Les bourses :

Les étudiants étrangers peuvent bénéficier de bourses accordées par leur gouvernement et par des fondations du gouvernement français. Dans les deux premiers cas, les candidatures à l'admission dans ces établissements doivent être présentées par les ambassades étrangères ou par leurs services culturels.

Le gouvernement français accorde deux types de bourse :

Des bourses d'études : elles sont accordées aux étudiants étrangers qui désirent suivre en France des études supérieures qu'ils n'ont pas la possibilité de faire dans leur pays.

Des bourses d'été : d'une durée d'un mois ou deux. Elles sont en principe réservées aux jeunes enseignants de français pour suivre les cours d'été faits par les universités françaises.

Les bourses du gouvernement français sont accordées par le ministère des affaires étrangères aux étudiants de moins de trente ans. Pour les obtenir s'adresser :

Pour les étudiants de l'Afrique francophone, de Madagascar, de l'Ile Maurice, secrétariat aux affaires étrangères, 20 rue Monsieur 75016 Paris, téléphone : 783.46.71.

Pour les autres pays : direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, bureau des bourses, 20 rue Monsieur, 75016 Paris.

Les bourses arrivent très souvent en retard et leur versement sert souvent de moyen de pression de la part des ambassades ou d'organismes comme l'OCAU.

3) Les œuvres universitaires :

Les conditions d'inscription sont identiques à celles des étudiants français.

4) Sécurité sociale :

Les étudiants étrangers sont couverts par le même régime que les français à deux conditions près :

- 1) qu'ils aient moins de 26 ans,
- 2) que leur pays ait signé dans ce do-

maine un accord avec la France.

5) Le travail en France :

Les étudiants sont autorisés à travailler pendant les vacances universitaires pour une période n'excédant pas trois mois. Demander l'autorisation de la Direction départementale du travail et de la main d'œuvre.

Se renseigner au CROUS auprès des organisations étudiantes dans les agences locales de l'ANPE. Il existe aussi des chantiers de travail pour ceux dont l'objectif premier n'est pas la rémunération.

6) Informations :

Service national d'accueil des étudiants boursiers étrangers, 8 rue J. Calvin, 75005 Paris, tél : 587.18.48.

Service d'accueil des étudiants étrangers, CROUS, 7 rue des Salenques 31000 Toulouse, tél : 21/39/15.

Pour les étudiants d'Afrique francophone Madagascar et Ile Maurice, office de coopération et d'accueil universitaire, 69, quai d'Orsay, 75007 Paris, tél : 555.95.12.

Pour les étudiants marocains, BATEM Rue des écoles, 75005 Paris, téléphone, 033/13/95. Pour les stagiaires étrangers.



LES LOISIRS : cinéma, théâtre, sport

I LES SALLES CLASSIQUES

Le Gaumont Place Wilson tél : 21.49.58.

Films de grande audience, les succès du moment.

Beaucoup de film à grand spectacle. 5 salles.

Les Trianon boulevard de Strasbourg tél 62.87.84. L'éventail des films projetés dans ces salles est très vaste. On y voit souvent les « sorties » et les « grands » retours. 4 salles.

Les Nouveautés 56 boulevard Carnot. Tél 62.58.63. Là aussi, les grands succès du moment, du bon du moins bon. C'est un peu normal du fait du nombre de salles, 7, un record pour Toulouse.

Les Variétés allées du Président Roosevelt Tél 23.36.61. Beaucoup moins de films difficiles que dans les trois cités plus haut, de bons films français et quelques navets. 6 salles.

Les deux qui suivent ne sont pas à proprement parler des « grands » cinémas à jour de l'actualité cinématographique. Il y a moins de salles et les prix sont moins chers.

Le Concorde 1 Cap Wilson rue Labeda Tél 21.80.14.

Passé des films réputés en général en dehors de leur période de sortie. 2 salles.

Les Ariel galerie marchande de Carrefour 31120 Portet/Garonne. 3 salles.

Les prix des « grands » cinémas avoisinent 20 F., toutes ces salles classiques à part le Concorde passent peu de films en version originale. Surtout ne pas oublier la réduction hebdomadaire du lundi, 14 F. pour les quatre grands.

II LES CINEMAS D'ARTS ET D'ESSAIS

La Cinémathèque de Toulouse 3 rue Roquelaine Tél. 48.90.75. Films le lundi et le jeudi, personnel bénévole entraînant des horaires souvent imprévisibles.

L'A.B.C. 13, rue Saint Bernard Tél 21.20.46. Prix 14 F.

3 salles réduction étudiant
Le Rex 15 avenue Honoré Serres
Tél. 21.86.45. Prix 14 F.

2 salles réduction étudiant
Le Rio 24 rue Montardy
Tél 21.22.11. Prix 15 F.

2 salles réduction étudiant

Ces trois cinémas passent beaucoup de films de qualité, des versions originales ; le Rex fait des séries consacrées aux grands metteurs en scène en projetant leurs meilleurs films. Peu ou pas de films récents.

Le St-Agne 17 avenue du 14ème R.I. Tél 52.97.22. Deux films différents par semaine, un peu moins bon que les trois autres surtout à cause du manque de confort. C'est « Le » cinéma étudiant de Toulouse.

III LES CINÉS CLUBS

Le Cratère 95 grande rue Saint-Michel Tél 53.50.03. Pour ceux qui sont attirés par le cinéma réflexion, le cinéma original.

Ciné-Club de la Cave Poésie 71 rue du Taur Tél 21.43.16. Films d'art et d'essais tous les 15 jours. De plus, les grands classiques du cinéma sont projetés aussi dans les cinés-clubs des grandes écoles toulousaines, les MJC, les centres culturels et sportifs et aussi le ciné club UNEF de Pharmacie (Faculté de Pharmacie, chemin de Maraichers, à Rangueil, Toulouse)

I. LES THEATRES

Théâtre Daniel Sorano, 35 allées Jules Guesde, 31400 Toulouse, téléphone, 52/00/84.

Théâtre exploité par l'association « Théâtre à Toulouse ». Programmation dramatique. Différentes troupes venues de tous les coins de France y évoluent, beaucoup d'adaptations modernes de classiques et des spectacles de type contemporain (sketches ou autres).

le lundi prix unique 15.00
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU CINEMA
3 SALLES ART & ESSAI

CINEMA abc

13 RUE ST BERNARD 31000 TOULOUSE
Tél.(61) 21.20.46

réduction à toutes les séances

POUR VOS LOISIRS

5 Gaumont

3, place Wilson - Tél. : 21.49.58

VOTRE CINEMA

DE LA QUALITE DANS LE CHOIX DES PROGRAMMES

REDUCTIONS SUR PRESENTATION DE LA CARTE D'ETUDIANT
A PARTIR DE LA 3^{me} SEMAINE D'EXPLOITATION

Théâtre du Taur, 69 rue du Taur, 31000 Toulouse, tél : 21/77/13.
Programmation diverse : variétés, théâtre, conférences-débats, jazz, cinéma...

Théâtre du Capitole, place du Capitole, 31000 Toulouse, téléphone : 21/77/13.

On y joue les grands classiques, il accueille aussi des opéras et des concerts de musique classique.

Le Pharaon, 18 rue Pharaon, 31000 Toulouse, tél : 21/43/16.

Café théâtre restaurant avec beaucoup de «one man show» ou «one woman show» et quelques fois du jazz.

La Cave-Poésie, 71 rue du Taur, 31000 Toulouse, tél : 21/43/16.

Spectacles divers : chanteurs de langue occitane, catalane, française ; musiciens de jazz et style New-Orléans, guitaristes, chanteurs et danseurs de flamenco, montages poétiques divers, etc...

II. LES TROUPES

Le Grenier de Toulouse, c'est aussi le nom du théâtre situé 3 rue de la Digue, 31300 Toulouse, téléphone : 42/97/79.

Théâtre du Pavé, 12 rue Léonce Castelbou 31000 Tise, tél : 21/39/07.

Le théâtre de l'Acte, Fabrique Arnaud Bernard, 10 rue Saint-Charles, 31000 Toulouse, tél : 21/27/52.

concerts

Théâtre du Capitole, place du Capitole 31000 Toulouse, tél : 21/20/78.
Opéras, ballets, spectacles lyriques, théâtres, variétés, et concerts de musique classique. L'orchestre du Capitole compte plus de 80 musiciens et jouit à Toulouse et hors de Toulouse d'un grand prestige.

Conservatoire Occitan des arts et traditions populaires, 1 rue J. Darr, 31300 Toulouse propose des concerts avec l'orchestre du conservatoire occitan.

Halles aux Grains, place Dupuy, 31000 Toulouse, tél : 23/11/44.
Acoustique extraordinaire, concerts de tous horizons, (classiques, folkloriques, rock), un seul défaut, on est mal assis.

CONCERTS DE ROCK

Les concerts de rock ont lieu le plus souvent au Parc des Expositions, dans l'île du Parc Toulousain qui a la plus grande capacité d'accueil, au hall Comminges à Colomiers et à la salle des fêtes de la piscine, encore dans l'île du Parc Toulousain. Il n'y a que très rarement des grands concerts à Toulouse. Quelques groupes moyennement célèbres viennent assez régulièrement (Ange, Little Bob Story, Status Quo...). Mais les grands en général ne font qu'une apparition tous les 5 ou 10 ans. Il y a aussi beaucoup de concerts de groupes de toulousains. Ceux-là ne sont pas trop chers, mais pour un concert normal, il faut compter au moins 45 F. Les locations se font dans les maisons de disques (Martin-Gautier, Spectaclier, Music-Action, FNAC). A ce propos la carte de la FNAC donne droit à d'intéressantes réductions.

Deux boîtes «le Pied» et «le Joug» situées l'une à l'Isle-Jourdain et l'autre à Castelnest organisent également des concerts de rock avec des groupes assez cotés.

danse

I. UNIVERSITÉ PAUL SABATIER

Se renseigner en début d'année auprès du service des sports ou sur les chaînes d'inscription.

II. UNIVERSITÉ TOULOUSE-LE-MIRAIL.

Unité de valeur de danse possible : renseignements de la section sport au bâtiment de l'IUT, participation libre à ces cours entre 12 h et 14 h : danse moderne orientée vers l'expression corporelle.

DANSE DANS LA VILLE CENTRE CULTUREL

24, rue Croix-Baragnon, Toulouse, tél (61) 52/07/29 ou (61) 52/75/91.

II. MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE.

Centre commercial Empalot, Toulouse, tél (61) 52/40/13.

141, chemin Nicol, Toulouse, téléphone : (61) 48/64/03.

MJC La Faourette, 13 rue Ukraine Toulouse, tél : (61) 40/34/75.

MJC du Pont des Demoiselles, 30 avenue St-Exupéry, Toulouse, téléphone : (61) 52/24/33.
MJC Roguet, cité Roguet, Toulouse, tél (61) 42/66/90.

sports

Tout d'abord une liste d'installation où tu pourras réaliser des exploits ou tout simplement te détendre.

Il est possible de pratiquer différents sports dans le cadre de la FNSU. Renseigne-toi dans ta fac. D'autre part, tu peux utiliser les installations sportives qui sont sur les différents campus ou dans les cités universitaires, il ne faut pas verser d'argent pour les bénéficiaires du CROUS car un budget est prévu au CROUS à cet effet, malheureusement peu de gens le savent et ce budget n'a pratiquement pas été dépensé l'an dernier.

Si tu veux pratiquer ton sport préféré dans un club civil voici la liste des adresses auxquelles tu pourras t'adresser pour connaître les différents clubs existants dans ta région.

STADES :

Stadium Parc du Ramier, 31400 Toulouse, tél : 22. 29. 22 poste 31-36, Minimes, av. des Minimes, 31200 Toulouse, tél : 22. 20. 22 poste 31-32, Philippe Struxanio, av. de Lespinet, 31400 Toulouse, tél : 22. 29. 22, poste 32-41, Pierre Corbarieu, bd de Latre de Tassigny, 31400 Toulouse, tél : 22. 29. 22, poste 31-45, Georges Rigal, av. de Launaguet, 31200 Toulouse, René Valmy, contacter le centre Alban Minville, Monsieur Surges, allée de Bellefontaine, 31300 Toulouse, tél : 40. 18. 08, Lardenne, avenue de Lardenne, 31300 Toulouse, tél : 22. 29. 22, poste 31-39, Canto Laouzetto, complexe du Mirail, 31300 Toulouse, tél : 22. 29. 22, poste 31-44, La Juncasse, chemin Cassaing les Argoulets, 31500 Toulouse, tél : 48. 60. 40, Marcel Cerdan, chemin de la Cèpière, 31300 Toulouse, tél : 22. 29. 22. 29, poste 31-47, Daniel Faucher, allée Camille Soula, 31400 Toulouse, Gironis, chemin de Gironis, 31300 Toulouse, Bazacle, av. de l'ancien Vélodrome, 31300 Toulouse, Bellevue rte de Narbonne,

31400 Toulouse, Stadium des Fontaines, rue des Fontaines, 31300 Toulouse, Vincent Serrer, av. Henri Desbals, 31300 Toulouse, tél : 22. 29. 22, poste 33-39, La Ramée, chemin de Larramet, 31300 Toulouse, tél : 86. 27. 44, Pech David, tél : 52. 56. 14, Sesquières, chemin de Fenouillet, 31200 Toulouse, tél : 22. 29. 22 poste 31-28.

Patinoires :

Bellevue, chemin de la Salade-Ponsan, Toulouse, tél : 52. 93. 53, La Fraternité, av. de l'Hers, zone des Argoulets, 31500 Toulouse, tél : 48. 60. 40.

Gymnases :

Léo Lagrange, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62. 39. 01., COSEC Mirail, tél : 40. 85. 14, COSEC Rangueil, tél : 22. 29. 22 poste 33-40, COSEC Marcel Cerdan, tél : 22. 29. 22 poste 31-47, La Ramée, chemin de Larramet, 31300 Toulouse, tél : 86. 27. 44, René Valmy, contacter le Centre Alban Minville, Monsieur Mari, allée de Bellefontaine, 31300 Toulouse, tél : 40. 18. 08, La Cèpière, 31300 Toulouse, tél : 40. 19. 83, Sesquières, chemin de Fenouillet, 31200 Toulouse, Les Argoulets, chemin Cassaing, 31500 Toulouse, tél : 48. 60. 40, Toulouse-Lautrec, impasse Barthe, 31200 Toulouse, tél : 22. 29. 22, 37-02, Croix-Daurade, rue Ohnet, Toulouse, tél : 26. 05. 03, Arnauré, avenue F. Estèbe, 31200 Toulouse, tél : 22. 29. 22 poste 31-32.

Piscines :

Alfred Nakache, parc municipal des sports, 31000 Toulouse, tél : 52. 86. 33, ou 22. 29. 22 poste 31-35, Léo Lagrange, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 22. 29. 22 ou 62. 39. 01, poste 31-25, Toulouse-Lautrec, impasse Barthe, 31200 Toulouse, tél : 22. 29. 22 poste 37-02, Alban Minville, centre socio-culturel du Mirail Bellefontaine, 31300 Toulouse, tél : 22. 21. 74, Bellevue, chemin de la Salade-Ponsan, Toulouse, tél : 52. 93. 53, Berthelot, rue des Saules, Toulouse, tél : 52. 50. 92, Sesquières, chemin de Fenouillet, 31200 Toulouse, se, tél : 22. 29. 22. poste 37-01,

La Ramée, chemin de Larramet, 31300 Toulouse, tél : 86.27.44, Chapou, rue Octave Lévy, Toulouse, tél : 22.29.22, poste 37-03, ENSAE complexe aérospatial, 10 av. Ed. Belin, Toulouse, tél : 25.21.21.

Alpinisme :
Club Alpin français, 1 rue de la Charité, 31000 Toulouse, tél : 62.89.25.

Athlétisme :
Ligue régionale des Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.48.08, de 15 h à 19 h sauf samedi.

Aviron :
Comité Pyrénées Languedoc des sociétés d'aviron, 16 rue Toulouse-Lautrec, 31700 Toulouse, Blaganc.

Badminton :
ASTM, section badminton, Monsieur Jean-Luc Playa, 36 impasse St-Félix, bat B1, 31400 Toulouse, TOAC, M. Roland, tél : 22.23.29, Olympe, gymnase Léo-Lagrange, M. de Pérignon, 10 rue des Potiers, tél : 62.56.83, Motorola, gymnase A. Minville, M. Réfrégier, tél : 41.11.88.

Basket-ball :
Comité départemental de la Haute-Garonne, 8 rue Caraman, 31000 Toulouse, tél : 62.23.78.

Boules :
Le comité départemental de la Haute-Garonne, 3 allées Paul Sabatier, 31000 Toulouse, tél : 62.62.23, vous donnera toutes les adresses des clubs de la région.

Boxe :
Comité régional des Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse.

Boxe française :
Ligue du Languedoc, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse. Permanences vendredi de 18 h à 20 h.

Canoe-Kayak :
Ligue Midi-Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, correspondant Monsieur Chêneau, tél : 20.13.96.

Cyclisme :
Comité régional des Pyrénées, 50 rue de la Chaussée, 31000 Toulouse, tél : 52.30.17.

Cyclotourisme :
Ligue des Pyrénées, 54 rue des 7 Trou-

badours, 31000 Toulouse, tél : 62.91.88.

Delta-plane :
Ligue Midi-Pyrénées Sud-Ouest, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, Permanences lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h 30, tél : 53.99.53, correspondant Monsieur Joulia, 26 allées du Carlit, 31770 Colomiers, tél : 78.16.74.

Equitation :
Ligue Midi-Pyrénées, 17 avenue du 14ème RI, 31400 Toulouse, tél : 52.43.95.

Escrime :
Comité départemental, 15 rue Brouardel, 31000 Toulouse, tél : 21.38.37, Ligue des Pyrénées, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 52.81.09.

Football :
La Ligue Midi-Pyrénées, 5 rue Bida, 31000 Toulouse, tél : 52.61.24.

Golf :
Golf-club de Toulouse Palmola, 31600 Toulouse, Buzet-sur-Tarn, tél : 84.20.20, 18 trous, Forêt de Buzet, tél : 84.20.50, 18 trous, Académie des sports et du mouvement, 26 rue Marie Magné, 31300 Toulouse, tél : 42.73.19.

Gymnastique :
Le Coquelicot, 2 rue Abel Auteffage, 31000 Toulouse, tél : 52.40.69, Association gymnique Ferdinand Buisson, 8 bis rue d'Orbesson, 31300 Toulouse, Alliance toulousaine, 18 rue Pouzonville, Toulouse, tél : 70.27.36,

ASEAT, 23 avenue A. Guillaumet, 31500 Toulouse, Monsieur Solé, tél : 48.53.33, Balma, tél : 83.88.49, Colomiers, 2 allées du Vignemale, Colomiers, Muret, 8 rue Henri Dunand, 31600 Muret, tél : 48.80.40.

Gymnastique volontaire :
Comité départemental, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.35.35, et 81.05.75, permanences tous les vendredis de 16 h à 19 h, bureau 11.

Haltérophilie et culturisme :
Comité des Pyrénées, 3 rue de la Libération, 31700 Blagnac, tél : 49.15.85.

Hand-Ball :
Ligue des Pyrénées, 38 rue des 36

Ponts, 31078 Toulouse, tél : 53.35.33, poste 88.

Jeu à Treize :
Comité de la Haute-Garonne, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.96.27, et 62.59.30.

Judo :
Comité départemental, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.67.32.

Karaté :
Ligue du Languedoc, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse.

Karting :
Ligue du Midi, 4 rue Roc, 31300 Toulouse, tél : 42.86.27.

Lutte :
TUC stade universitaire Daniel Faucher, allée Camille Soula, 31400 Toulouse, TCMS, 9 rue Marengo, 31500 Toulouse.

Motocyclisme :
Ligue des Pyrénées « Mon Caf' », place du Capitole, 31000 Toulouse, secrétaire général Monsieur Pradelles, 5 rue de la Côte d'Or, 31500 Toulouse, tél : 48.86.97.

Natation :
Comité des Pyrénées 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.61.92.

Parachutisme :
Ligue des Pyrénées, C/o Monsieur Gaudron, 16 allées des Aravis, 31770 Colomiers, tél : 78.05.04.

Pelote Basque :
Ligue des Pyrénées Languedoc, café restaurant « La Roseraie », 135 avenue de Lavaur, 31400 Toulouse, tél : 48.52.90, Président Monsieur Giesper, 26 rue J. Dalou, 31500 Toulouse, tél : 48.66.00.

Pétanque et jeu provençal :
Fédération de la Haute-Garonne, 54 rue des 7 Troubadours, 31000 Toulouse, tél : 62.92.19.

Roller Skating :
Ligue Midi-Pyrénées, 1 rue St-Tropez, bat 86, 31500 Toulouse, tél : 48.60.16.

Rugby :
Siège du Comité des Pyrénées : 11 place St Carbes, 31100 Toulouse, Tél : 52.01.35.

Ski :
Comité Régional de ski des Pyrénées, 1 rue de la Charité, 31000 Toulouse, Tél : 62.89.25.

Ski Nautique :
Ligue Midi-Pyrénées : 17, rue Day-dé 31200 Toulouse. Tél. 23.92.48.

Spéléologie :
Comité Régional : 54 rue des 7 troubadours 31000 Toulouse

Sports sous-marins :
Comité Languedoc Roussillon de la FFESSM : 6 rue Dantezac, 31300 Toulouse, Tél. 42.17.64. M. Labelle

Tennis :
Ligue des Pyrénées : 60 bis, rue des Fontaines 31300 Toulouse Tél. 42.98.16.

Tennis de table :
Comité départemental de la Haute-Garonne : 54 rue des 7 troubadours, 31000 Toulouse, tél. 62.79.20 ou M. Hernandez 49, cité Jolimont 31500 Toulouse tél. 48.92.67.

Voile :
Ligue Midi-Pyrénées : 54 rue des 7 troubadours, 31000 Toulouse Tél. 62.19.65, permanences mercredi de 14 h à 17 h et samedi de 9 h à 12 h.

Vol à voile :
Centre de vol à voile : aérodrome Bourg St-Bernard, 31730, Tél. 83.77.72

Volley-Ball :
Ligue des Pyrénées : 6 rue Baqué 31200 Toulouse, tél. 47.66.27, après 18 h.



NE TE FAIS PAS AVOIR !!

Au détour d'un couloir, tu finiras bien par rencontrer l'OCI «Indépendante et Démocratique».

Cette organisation usurpe le sigle UNEF en s'appelant UNEF Indépendante et Démocratique»

Non seulement, ils essaient de tromper les étudiants en donnant des informations fausses ou incomplètes, mais en plus ils utilisent notre Mutuelle, la MNEF, à leur grand profit !

En effet, aidés par la direction de la MNEF (Mutuelle Nationale des Etudiants de France) qui en 1980 a annoncé qu'elle mettrait toutes ses structures, tous ses moyens à leur service (voir ci-contre) ils se servent de la Mutuelle c'est-à-dire de notre argent, pour leurs magouilles.

On comprend alors que le montant de la cotisation de la MNEF soit passé de 185 F. (79/80) à 210 F. (80/81) puis 245 F. cette année !

Ils ont aussi à leur actif, une spécialité très particulière ! Pendant que les étudiants luttent pour la satisfaction de leurs revendications, ils prenaient le thé chez Saunier-Seité.

L'énumération de leurs faits et méfaits serait trop fastidieuse...

Alors, ne te laisse pas avoir !

ENTRAIDE !?!?

L'entraide n'est pas une parenthèse dans notre activité, elle est et reste une des bases du syndicalisme étudiant.

Elle permet d'animer la vie de la faculté pour en finir avec les halls de gare (distribution de ce guide pendant les inscriptions), d'améliorer concrètement nos conditions de vie, d'études (ventes de photocopies conçus par les étudiants en pharmacie, médecine, sciences sociales). Des amphis aux campus, ils nous faut prendre en charge l'animation, en créant ensemble des lieux de rencontre nous créons un autre climat.

Nous proposons à tous les étudiants de rejoindre l'UNEF pour travailler ensemble, s'échanger les cours, préparer leur exposé en commun, mettre en place des groupes de révision.

Pour faciliter tous ces échanges il existe à Toulouse un patrimoine, des acquis où nous te proposons de prendre la place afin de les faire prospérer ; ainsi l'entraide ne sera pas une affaire de spécialistes mais bien la responsabilité de tous et c'est cela qui fonde une réelle solidarité.

A Toulouse, nous possédons une «Maison de l'Etudiant» 15, rue des Lois (à deux pas de la Place du Capitole) avec un service de photocopieuses (photocopies à 30 cts) et un service emploi-logement au rez de chaussée une cafétéria au premier étage. En face de celle-ci, tu trouveras une coop où les prix défient toute concurrence. A cinquante mètres de là, dans la rue de l'Esquille, c'est le «Clos Normand» resto-U géré par l'AGET-UNEF, le seul dont le nombre de repas servis a augmenté cette année à la suite d'une amélioration de la qualité de la nourriture. (Des travaux auront lieu cette année pour améliorer le cadre)

Mais tout n'est pas aussi centré (et il ne tient qu'à toi que l'entraide existe d'une manière aussi importante dans toutes les facs de Toulouse). Par exemple une commission

«boums» s'est chargée l'année dernière d'animer les campus de Rangueil et le Clos Normand.

Il existe des coops et des photocopieuses au Mirail et à Rangueil, un ciné-club en pharmacie.

Cette énumération n'est pas restrictive, il reste beaucoup de choses à mettre en place...

On prévoit d'organiser à Rangueil et au Mirail des foyers où tous se retrouvent, organisent un club-photo, des excursions, des visites collectives, etc... de pourvoir l'AGET-UNEF d'une imprimerie qui permettra de tirer des polycop et des thèses encore moins chers que maintenant.

Il y aura aussi du nouveau : la possibilité d'acheter en groupe des livres ou des fournitures avec une remise de l'ordre de 30 % à la coop UNEF en en faisant tout simplement la demande.

Alors, si tu es intéressé pour participer à toutes ces activités, si tu crois que dans ta fac ou dans ton amphi, il faudrait un foyer ou un polycop, ne le garde pas pour toi, parles-en autour de toi, va voir les étudiants déjà syndiqués dans l'UNEF (mais peut-être l'est-tu déjà ?) téléphone à l'AGET-UNEF au 23.31.34. et apporte nous tes idées. Tous ensemble, il est possible d'en finir avec les facs mortes ou endormies !



POUR S'ENTRAIDER

LES SERVICES

DE L'AGET UNEF

3 services photocopies

AGET-UNEF Centre édition
15, rue des Lois - Toulouse
Ouvert de 9 h. à 12 h. et de 13 h. à 18 h.

FAC DE RANGUEIL
U.E.R. de Physique (sous Amphi Ampère-Cotton)
9 h. à 19 h. en continu

FAC du MIRAIL

U.E.R. de Sociologie 9 h à 17 h en continu

Monocopies jusqu'à 15 exemplaires

TARIF DE BASE 30 CENTIMES - 1 à 99 - 30 centimes

TARIFS SPECIAUX POUR LES MEMOIRES, THESES, POLYCOPIES

100 à 199 - 1 %	1100 à 1199 - 11 %
200 à 299 - 2 %	1200 à 1299 - 12 %
300 à 399 - 3 %	1300 à 1399 - 13 %
400 à 499 - 4 %	1400 à 1499 - 14 %
500 à 599 - 5 %	1500 à 1599 - 15 %
600 à 699 - 6 %	1600 à 1699 - 16 %
700 à 799 - 7 %	1700 à 1799 - 17 %
800 à 899 - 8 %	1800 à 1899 - 18 %
900 à 999 - 9 %	1900 à 1999 - 19 %
1000 à 1099 - 10 %	2000 et plus - 20 %

LES PROPOSITIONS DE L'UNEF

Depuis le 10 mai 1981, une situation profondément nouvelle marque l'Université et le pays. Aujourd'hui des négociations sérieuses peuvent se dérouler sur nos conditions de vie et d'études, sur l'enseignement supérieur.

Ces négociations sont indispensables. Les coups portés contre l'Université et les étudiants par les précédents gouvernements rendent urgentes les mesures qui permettraient de répondre aux problèmes fondamentaux qui tou-

chent l'enseignement supérieur.

Dans ce cadre, l'UNEF entend assumer toutes ses responsabilités, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant.

Avec ce memorandum, l'UNEF, force de propositions et de négociations rassemble les revendications qui doivent rapidement trouver une réponse. Ce sont les mesures, qui, si elles sont appliquées, transformeront profondément l'Université que nous connaissons.

1 - LA SELECTION SOCIALE

On le sait, un formidable gâchis existe dans l'enseignement supérieur. La politique des précédents gouvernements s'est traduite par le fait que plus de 50 % des étudiants abandonnent sans diplôme, sans compter ceux qui le font en cours de cursus en 2ème et 3ème cycle. On ne trouve que 7,9 % d'enfants d'ouvriers en 3ème cycle, alors qu'ils ne représentent déjà, à peine, 15,9 % des étudiants en premier cycle.

Cette sélection est avant tout sociale, d'abord à l'entrée de l'université, puis tout au long du cursus. Ainsi, elle est non seulement injuste, mais elle ne permet pas que l'université réponde aux besoins populaires. Cette sélection sociale crée une université qui reproduit une élite, une université adaptée aux exigences du patronat, une université qui ne tient pas compte des aspirations et des exigences de toute une partie de la population.

D'autant plus que la sélection sociale, par la multiplication des abandons, des échecs à laquelle elle conduit, sévère l'université, réduit fortement son efficacité sociale.

La baisse sensible du nombre de diplômés, ces dernières années, pour un nombre d'étudiants en légère augmentation, témoigne de cette situation grave.

LA SELECTION SOCIALE : FONDEMENT DE L'UNIVERSITE D'AUJOURD'HUI

C'est la sélection sociale qui empêche à tous les niveaux de l'enseignement nombre de jeunes de poursuivre leurs études. Cette situation se poursuit et s'aggrave à l'entrée et dans l'université.

Pour beaucoup d'entre-nous, la réalité, c'est se priver dans la vie quotidienne pour poursuivre ses études.

Une bourse d'échelon maximum ne permet même plus aujourd'hui de loger en cité-U. et de manger au restau-U.

Cela se traduit par un abandon massif, une sélection par l'échec qui touche en premier lieu les étudiants issus de couches sociales modestes. Ainsi dans les premiers cycles on ne trouve que 15 % d'enfants d'ouvriers

plus que 10 % en 2ème cycle et 7 % en 3ème cycle.

Où, l'Université est bien l'image inversée de la nation. Alors que le pays a besoin de cadres, on assiste à un formidable gâchis des intelligences. La sélection sociale inutile l'espoir de milliers de jeunes, crée une Université d'élite, fonctionnant en vase clos, une Université qui correspond aux besoins du patronat et non à ceux de la population.

Du numerus-clausus au démantèlement des Œuvres Universitaires, tout est fait pour aggraver cette situation.

Nous nous prononçons pour la transformation de l'Université par son ouverture aux enfants issus des couches les plus défavorisées.

Nous luttons pour une Université où l'on ait les moyens d'étudier, qui combatte l'inégalité sociale, qui s'enrichisse des expériences, des apports de tous.

L'égalité des chances, c'est donner les moyens à chacun d'accéder à une formation, à une qualification de haut niveau.

C'est pourquoi nous plaçons au centre de notre activité, la revendication des moyens pour étudier.

Pour combattre ces inégalités nous exigeons immédiatement :

- que le bac reste le premier grade universitaire,
- l'augmentation du nombre de bourses attribuées par la prise en compte réelle de critères sociaux, dans l'objectif d'atteindre à court terme 20 % d'étudiants boursiers,
- la fixation à 1 200 F. mensuels sur l'année universitaire des bourses au 6ème échelon, pour aller rapidement vers les 1 500 F.
- la revalorisation correspondante des autres échelons, l'indexation des bourses sur le budget établi par le CNO pour un étudiant,
- le blocage des tarifs universitaires et des frais d'inscription, la construction de 10 000 chambres en cité universitaire et le développement des Œuvres Universitaires,
- la mise en œuvre d'un véritable contrôle continu, condition de la qualité de l'enseignement, le développement des enseignements de soutien (T.D. de

ratrapage, groupe de travail avec moniteurs...)

- la suppression rapide de tous les numerus-clausus,
- des mesures dans chaque Université pour donner les moyens aux étudiants salariés de poursuivre leurs études.

II - LA FORMATION

A cette orientation par l'échec viennent s'ajouter les problèmes de formation.

C'est tout d'abord avec la carte universitaire imposée par quelques technocrates autoritaires, le droit à la formation qui a été mis en cause.

Les suppressions d'habilitation mais aussi les numerus-clausus à l'entrée de l'universitaire sont venus fermer l'accès à l'université, déjà bien verrouillée en France par rapport aux autres pays développés.

A cette situation viennent s'ajouter le manque de moyens pédagogiques c'est l'austérité transformée en principe de travail, en tout, on élimine le maximum en 1ère année, faute de profs, on supprime les T.D., les polycopys faute de moyens - et l'absence de la dimension professionnelle dans la plupart des formations. Il est urgent d'adapter l'enseignement supérieur à l'évolution des Sciences et des Techniques, de lui donner un dynamisme nouveau.

UNE FORMATION POUR UN METIER

Notre formation conditionne notre avenir. C'est pour cela que nous avons des exigences d'autant plus importantes que nous les associons aux luttes que nous menons pour le plein emploi.

Aujourd'hui, l'enseignement que nous recevons ne correspond ni à nos aspirations, ni aux besoins du pays.

Notre cursus universitaire est transformé en courses d'obstacles alors que la qualité d'une formation ne dépend pas du nombre d'étudiants sélectionnés mais bien de son contenu et des moyens qui lui sont accordés.

Notre enseignement souffre du manque d'encadrement, de moyens pédagogiques, de l'insuffisance et de la vétusté des infrastructures, du matériel.

Nous ne sommes pas formés pour un métier.

Dans de nombreux cas du fait du niveau scientifique et culturel insuffisant, d'un cloisonnement trop étroit laissant de côté les connaissances fondamentales, notre formation ne permet pas notre adaptation à l'évolution des sciences et techniques dans notre métier.

De nombreux enseignements n'intègrent pas la dimension professionnelle nécessaire à toute formation nous laissant désarmés pour notre futur emploi.

Ces modalités de formation correspondent pour la plupart à une politique d'emploi sous-qualifié et précaire réservant à quelques-uns les emplois à responsabilités.

NOUS VOULONS ETRE FORMES POUR UN METIER

Pour cela il faut assurer une formation complète de haut niveau associant étroitement une formation scientifique et une formation professionnelle s'enrichissant mutuellement. Ce lien renforce nos exigences pour notre formation et notre emploi futur, nous accroche à nos études.

C'est pourquoi nous luttons :

- pour le maintien, le rétablissement, le développement des formations nécessaires au pays et à la région,
- pour une formation scientifique adaptée aux avancées réalisées dans tous les domaines,
- pour le renforcement du contenu de cette formation notamment par l'augmentation du budget des Universités et par le développement du potentiel de la recherche universitaire,
- pour une formation pluridisciplinaire pluraliste, critique, associant enseignement de groupe, expérimentations aux cours magistraux,
- pour l'introduction à tous les niveaux de l'enseignement d'une formation professionnelle notamment sous forme de stages, UV spécialisées...
- pour le développement des filières à finalités professionnelles au sein de

l'université, notamment par la création d'IUT, de départements d'IUT, pour le développement de la formation continue au sein de l'Université.

III - L'EMPLOI

La première préoccupation, celle qui nous motive à poursuivre des études, c'est cette question de l'emploi.

Nous constatons tous le gâchis quand on sait que 50 % des jeunes de moins de 25 ans sont chômeurs, qu'on compte plus de 10 000 titulaires de diplômes chômeurs, sans inclure dans ces chiffres, les étudiants qui sortent de plus en plus nombreux, sans diplôme de l'université.

C'est encore le gâchis, quand plutôt que de trouver un emploi formateur et stable, le patronat nous oblige à connaître l'emploi précaire sans garantie sociale, sans maîtrise réelle de notre poste de travail.

C'est le gâchis enfin dans la non reconnaissance de notre qualification à son niveau normal qui permet de nous faire faire n'importe quoi sans nous laisser l'initiative, en nous payant mal.

Face à cette situation, l'UNEF se place aux côtés des syndicats de travailleurs pour intervenir et promouvoir des solutions pour l'emploi des jeunes.

L'EMPLOI : UN DROIT

Nous sommes les ingénieurs, cadres, techniciens, enseignants, chercheurs de demain.

Conscients des responsabilités qui nous reviennent, nous avons des exigences quant au développement de notre pays. Nous avons des droits en ce qui concerne l'emploi que nous occuperons à la sortie de l'Université.

Mais alors que nous avons des exigences, ces droits, notre place est remise en cause, notre avenir est bouché.

Nous refusons la fatalité du chômage. Celui-ci ne nous épargne pas, même si notre niveau de formation nous donne plus de chances de trouver un emploi. Comment pourrait-il en

être autrement lorsque le pays compte près de 2 millions de chômeurs, lorsqu'à la casse de nos formations correspond la liquidation du potentiel économique et industriel de nos régions ?

Nous refusons la fatalité du travail précaire, de l'auxiliariat au contrat de travail à durée déterminée en passant par le travail intérimaire, ce phénomène touche aujourd'hui deux jeunes sur trois. Cette situation instable gâche notre vie, nous prive des droits, des responsabilités qui devraient nous revenir dans notre emploi, nous empêche de participer pleinement à la vie du pays.

Nous refusons la fatalité de l'emploi déqualifié. Trop souvent nos capacités ne sont pas pleinement employées, notre travail n'est pas reconnu à son niveau de qualification, ne correspond pas à la formation acquise.

Cette situation constitue un véritable gâchis à la fois pour nous et le pays. Ce gâchis nous voulons y mettre fin. Parce qu'il s'agit de notre avenir, du développement du pays et de ses régions, nous voulons que nos exigences soient prises en compte que nos droits soient respectés.

Pour cela nous proposons :

- pour une réelle politique de l'emploi,
- pour satisfaire les besoins du pays, nous exigeons l'exploitation de toutes les richesses de notre pays, l'utilisation du progrès des sciences et techniques.

- nous voulons vivre, étudier et travailler au pays. Dans le même temps où nous nous opposons à la casse de nos formations, nous luttons aux côtés des travailleurs et de la population, contre la liquidation du potentiel industriel et économique de nos régions,

- nous exigeons au minimum l'embauche d'un jeune diplômé en remplacement de chaque départ à la retraite d'un cadre, d'un technicien, d'un enseignant,

- pour la suppression de toutes les formes de travail précaire,

- nous voulons un emploi stable, nous permettant d'assurer toutes nos responsabilités, de bénéficier de nos droits.

- pour l'embauche au niveau de notre qualification, pour la reconnaissance de nos diplômes dans les conventions collectives, nous permettant de mettre la totalité de nos capacités au service du développement du pays.

IV NOS DROITS, UNE QUESTION DECISIVE :

En matière de démocratie, tout a été tenté pour éteindre la voix des étudiants :

Instauration du quorum pour réduire la représentation des étudiants, puis la loi Sauvage, visant à transformer les conseils en instruments de la politique du ministère (voir « Fonctionnement de la fac »)

Mise en cause du mouvement syndical, par la suppression de la subvention de l'UNEF, par la mise en avant artificiellement d'organisations groupusculaires, bénéficiant des mannes ministérielles.

Rendre leur droit aux étudiants assurer la maîtrise de tous ceux qui sont les usagers de l'Université, mais aussi des représentants des travailleurs de l'Université elle-même, c'est cela qui transformera l'Université.

Conquérir des droits nouveaux, c'est faire des étudiants une fac pour mieux vivre et mieux étudier à l'Université.

NOS DROITS : UNE CONDITION POUR ETUDIER.

La loi sauvage, le quorum, les mesures antidémocratiques à l'université ont été mises en place pour nous empêcher de défendre nos études, nos droits, pour nous faire taire.

Parce que nous avons fait des conseils un lieu d'expression de nos revendications, Saunier a voulu en écartant les étudiants, la majorité des enseignants et des chercheurs, les personnels des décisions, donner tous les pouvoirs à une minorité, ramener l'Université au temps des mandarins.

Nous ne sommes pas des moins que rien, des consommateurs de l'Université ; nous en sommes partie prenante.

Nous voulons être considérés comme des citoyens à part entière. Nous exigeons d'être reconnus comme une force qui compte dans le pays.

Nous voulons participer à la vie de l'Université

Nous voulons discuter, décider d'égal à égal de nos enseignements, de nos conditions d'études avec les autres catégories représentatives de l'Université.

L'intervention de chacun, la décision de tous, voilà notre conception de la participation qui permet le débat et la lutte pour améliorer nos études, nos conditions de vie.

C'est la démocratie qui permet le développement de l'Université, la prise en compte de la vie régionale, des besoins du pays, de la population.

Les étudiants, les enseignants, les personnels doivent pouvoir intervenir sur les décisions nationales et régionales qui engagent l'avenir de l'Université.

Nous sommes exigeants car la reconnaissance de nos droits, du droit syndical à l'Université conditionne pour une part essentielle l'avenir de nos études. La participation correspond à notre volonté — sans équivoque — de décider, de défendre nos études, c'est pourquoi elle doit être l'affaire de tous.

Nous faisons appel en permanence aux étudiants. Dans les TD, les amphithéâtres, tous les étudiants ont besoin de s'exprimer, d'agir sur leurs problèmes pour remporter des succès.

Pour cela nous exigeons :

- 1 - L'abrogation de la loi Sauvage et du quorum, de toutes les autres mesures contre nos droits et une refonte démocratique de la loi d'orientation.

- 2 - L'abrogation des mesures racistes prises à l'encontre des étudiants étrangers, le respect de leurs droits.

- 3 - Le Développement de la participation dans l'Université par la mise en place de commissions paritaires, pour la pédagogie, le contrôle des connaissances, l'élection de délégués de T.D. l'assemblée régulière de ceux-ci.

- 4 - La mise en place de structures permettant aux étudiants, à l'ensemble de l'Université, au monde du travail de participer aux décisions prises au niveau national, régional et local.

- 5 - La reconnaissance du droit syndical pour les étudiants et les moyens permettant l'expression et la représentation du syndicat.

- 6 - L'attribution à l'UNEF de la subvention nationale à laquelle sa représentativité lui donne droit.

SERIDEL SERIGRAPHIE

AUTOCOLLANTS

fantaisie et industriel, affiche,
PLV, flèches, cartes,
dorure à chaud

79, rue du Général Bourbaki
31200 TOULOUSE — Tél. 47.23.26

Robes - Encens
Tuniques Parfums

à partir de 200F
- 10%
étudiants

le PEYOT

INDE ——— AFGHAN

75, rue du Taur
Tél. 23.43.80

BULLETIN D'ADHÉSION



Pour
étudier
s'entraider
participer au changement
JE REJOINS L'AGET-UNEF

NOM:
ADRESSE:
Tél:
FAC:

Prénom:

Année:

J'accepte d'être élu au conseil d'UER...
d'être délégué de TD...

PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT



Carte d'identité	Commissariat de Police du domicile	- Timbre fiscal à 50 F. - 2 photos. - livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance	10 jours
Carte d'électeur	mairie du domicile (du 1er sept. au 31 déc. pour voter l'année suivante).	- pièce d'identité justificatif de domicile	envoi en temps utiles
Passeport :	Commissariat de police du domicile	- quittance - carte d'ident. ou pièce servant à l'obtenir - timbre fiscal - 2 photos	10 jours
Extrait ou copie : de l'acte de naissance	mairie où a été dressé l'acte	- enveloppe - timbre portant le nom, l'adresse	48 heures
Déclaration :	Mairie du lieu d'accouchement. (à faire dans les 3 jours)	- livret de famille - certificat de la main du docteur	
Extrait, copie de l'acte de mariage	mairie du lieu de mariage	- enveloppe timbrée avec nom adresse	48 heures
Fiche d'état civil : (et de nationalité française)	une mairie quelconque	- livret de famille - extrait d'acte de naissance avec filiation	immédiat

Certificat de nationalité française	secrétariat greffe du tribunal de gde instance du domicile	- livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance.	8 jours
Extrait du casier judiciaire	greffe du tribunal de gde instance du domicile	- pièce d'identi. - enveloppe avec nom adresse	8 jours
Certificat de travail	employeur		
Carte du CROUS	- 7 rue des Salenques 31100 Tlse Tél : 21.39.15. poste 346. - chaîne d'inscription	- 2 photos - certificat de scolarité ou carte d'étud. dernier examen passé avec succès.	immédiat

SPECIALISTES

“ art et dessin ”

**ATELIER DES CARMES — 27, RUE BOUQUIÈRES
TOULOUSE — Tél. 52.77.28 (14 H. — 19 H.)**

Stages de tissage, Groupes et horaires aménagés

PAPETERIE CLEMENCE ISAURE

Spécialiste Beaux-Arts, Activités manuelles, Sérigraphie
17, RUE PEYROLIÈRES 31000 TOULOUSE

TOUT POUR L'ARTISANAT

Spécialiste en matériel et fournitures poterie, tissage,
peinture sur soie, carcasses abat-jour, etc...
22, RUE DES POLINAIRES — Tél. 52.38.05

TOUT POUR LE DESSIN

Technique, Beaux-Arts, Travaux manuels
7, RUE DES LOIS 31000 TOULOUSE

L'ANNUAIRE DE L'ETUDIANT

URGENCES :

- Gendarmerie 52.84. 88.
- pompiers 18
- police-secours 17
- SAMU 49. 33. 33.
- centre anti-poison 49. 33. 33.

I. VIE UNIVERSITAIRE :

Université Paul Sabatier
standard et UER scientifiques

53. 11. 20.

UER éducation physique et sportive

52. 12. 42

Laboratoire universitaire CHU Rangueil, chemin Vallon

25. 21. 53

IUT : 115 rte de Narbonne 25. 21. 17

UER Biologie,

rue des 36 Ponts 53. 35. 33

- allées Jules Guesde 53. 02. 35

Faculté médecine

- Rangueil, 113 route de Narbonne

53. 23. 13

- Purpan, 37 allées Jules Guesde

25. 21. 23.

Faculté de Pharmacie, chemin des Maraichers

25. 21. 40.

Faculté de Chirurgie-Dentaire 53. 66. 66

Université des Sciences Sociales, place Anatole France, standard et tous UER

23. 11. 45.

Université Toulouse-le-Mirail, 109 bis

rue Vauquelin, standard et tous UER

41. 11. 05.

IUT Mirail, 40. 12. 22.

UPA (architecture), chemin du Mirail

40. 47. 28.

Grandes Écoles :

- ENICA, (Ingénieurs et constructions

aéronautiques), 49 avenue Belin,

48. 63. 11.

- ENSAE (Aéronautique et Espace), 10

avenue Belin 25. 21. 21.

- ENSA (Agronomique), 145 avenue de

Muret 42. 83. 98.

- ENSC (Chimie), 118 route de Narbonne

53. 14. 21.

- ENSEIHC (électronique, informati-

que et hydraulique) 62. 10. 10.

- ESA (Agriculture) Purpan 49. 23. 11.

- ESCAE (Commerce administration

des entreprises), 32 route Dalbade
Cités Universitaires : 25. 03. 25.

- Arsenal 23. 00. 78.

- Le Taur 21. 50. 14.

- Chapou 23. 06. 12.

- Faucher 52. 84. 04.

- Rangueil 52. 12. 19.

- Ponsan-Bellevue 52. 36. 89.

- La Faourette pour couples, 18 rue Ju-

les Amilhou.

II. LES SYNDICATS :

- UNEF 16 (1) 742. 59. 40.

11 rue Godot de Mauroy, 75014 Paris.

- AGET-UNEF 23. 31. 34.

15 rue des Lois, 31000 Toulouse.

- imprimerie : poste 20.

- service emploi-logement : stan-

dard.

- foyer bar : poste 21.

- présidente : poste 12.

- élus CROUS : poste 12

- Bureau d'AGE : postes 12 et 25.

- COOP : poste 15, 32 rue des Lois

- Clos Normand poste 14, rue de

l'Esquile.

- FRUF : 16 (1) 661. 33. 04.

D7 RUA, 92 160 Antony.

- UGE : 16 (1) 236. 96. 98.

71 rue d'Aboukir, Paris.

- UGE Toulouse, 23. 31. 34.

15 rue des Lois, 31000 Toulouse.

- CGT : 23. 48. 79 plus service juridique,

jeudi après-midi, place St-Sernin

(Bourse du Travail).

- UD-CGT : 21. 53. 75.

56, bd de la Gare.

- CFTD : 21. 06. 57.

16 rue Auber.

- FEN : 52. 99. 50

16 allée Paul Sabatier.

- SNES : 62. 06. 61.

18 rue Agathoise.

- SNE Sup, 7 rue Van Gogh.

- CNL : 53. 15. 60.

10 place de la Trinité.

III. ASSOCIATIONS :

- FOL : 21. 43. 16.
31 rue des Amidonniers.
- CEMEA : 23. 13. 40.
51 bis rue des Amidonniers.

IV ADMINISTRATION :

- Mairie : 22. 29. 22.
place du Capitole.
- Préfecture : 53. 11. 22.
place St-Etienne.
- Rectorat :
20 impasse Saint-Jacques.
 - standard, tous services :
53. 11. 27.
 - division des examens :
62. 32. 01 (Rue Roquelaine).
 - service des bourses : 53. 11. 27
poste 459.
- tribunal administratif : 62. 43. 73.
52 rue Raymond IV
- cité administrative 23. 11. 50.
bd Armand Duportal.
- CROUS 21. 39. 15 (tous services).
7 rue des Salenques.
 - service des bourses étudiants
étrangers postes 332 - 354.
 - service emploi : poste 327.
 - service d'admission en Cité U :
poste 318.
 - service tourisme : poste 363.
 - service bénéficiaire de la carte du
CROUS : poste 346.
 - service cité UCROUS : 52. 36. 89.

V. SANTÉ :

- Centre Hospitalier Purpan : 49. 11. 33
place du Docteur Baylac.
- Centre Hospitalier de Rangueil :
53. 11. 33. Chemin du Vallon.
- Centre Hospitalier de La Grave :
42. 33. 33. place Lange.
- Polyclinique Joseph Ducuing :
42. 34. 34, 15 rue Varsovie.
- service régional et direction départe-
mentale des affaires sanitaires et so-
ciales (DDASS), bd A. Duportal,
53. 11. 22.
- sécurité sociale : 62. 40. 19, 76 rue de
la Colombette.
- MNEF : 62. 39. 63, 32 avenue Honoré
Serres.
- UDSM : 41. 11. 83, 3 rue du Doyen
Lefebvre, Le Mirail.
- Planning familial : 62. 85. 30.
36 allée J. Jaurès (voir article).
- MPU (Médecine préventive universitai-
re).

- direction : 52. 20. 79.
39 allées Jules Guesde.
- service universitaire des assistan-
tes sociales : 53. 43. 57.
118 route de Narbonne.
- service social du CROUS (assis-
tantes sociales), résidence de l'Ar-
senal Bt A, 2 bd Armand Dupor-
tal : 23. 03. 09.

VI TRANSPORTS :

- SNCF : gare Matabiau :
 - renseignements : 62.50.50.
 - réservations : 62. 84. 44.
- SEMVAT Bus : 23.11.02.
- Air-Inter :
 - renseignements : 62. 59. 52.
 - réservations : 62. 59. 52.
- Aéroport Toulouse-Blagnac :
71. 11. 14.
- BIGE : voyages Wasteels : 62. 67. 14.,
3 bd Bonrepos.

VII ÉLUS MUNICIPAUX :

- groupe communiste : 22. 29. 22 poste
2060.
- groupe socialiste : 22. 29. 22 poste
2058.
- groupe radicaux de gauche : 22. 29. 22
(32 bis rue Valade).
- Partis politiques :
 - PCF Fédération, allée Marc Saint-
Saëns, 41. 11. 56.
 - Parti socialiste, MJS, 23. 15. 75, rue
du Taur.
- Mouvements de Jeunesse :
 - JOC-JOCF, 40. 53. 12, 391 route de
Seysse.
 - MJCF, UEC, 41. 11. 56., allée Marc
Saint-Saëns.

VIII. LOISIRS/SPORTS :

- Centres culturels :
 - Croix-Baragnon, 52. 57. 72, 24 rue
Croix-Baragnon.
 - Barcelone, 23. 41. 64, 22 allée de Bar-
celone.
- Maison des Jeunes et de la Culture :
 - centre commercial d'Empalot,
52. 40. 13.
 - 141 chemin Nicol, 48. 64. 03.
 - La Faourette, 40. 34. 75, 13 rue
Ukraine.
 - Pont des Demoiselles, 52. 24. 33., 30
avenue St-Exupéry.
 - Roguet, Cité Roguet, 42. 66. 20.
 - Auberge de Jeunesse, 80. 49. 93, 125
avenue Jean Rieux.

X. PRESSE :

- FR3, 41. 11. 55.
- FT, 41. 11. 55.
- Sud-Radio, 62. 37. 00.
- Les Nouvelles de Toulouse, 44. 10. 54.
- La Dépêche, 41. 11. 49.
- Radio-Andorre, 62. 93. 43.
- La Croix du Midi, 62. 62. 11.

X. DIVERS :

- cellule d'information et d'orientation
université Paul Sabatier, 118 route de
Narbonne, Bt A, sous l'amphi Fermat
tel : 52. 13. 62.
- Pharmacie de nuit et dimanche, 17
rue de Rémusat (au commissariat),

- ouvert de 20 h à 18 h.
- cigarettes le soir après 20 h :
- le Stadium, place du Parlement,
- le Longchamp, 44 bd Carnot,
- le Clairon, 71 rue Bayard,
- à la gare.
- laveries automatiques de 9 h à 21 h.
- TOUS LES JOURS
 - rue Cujas,
 - rue Arnaud Bernard,
 - rue d'Aubuisson,
 - rue Notre-Dame.
- FSGT, 62. 88. 20, 54 rue des 7 Trou-
badours.

TIRE - LIRE

Librairie

pour l'enfance et la jeunesse
à Toulouse, 77, rue Pargaminières
23.16.84

LIVRES, DISQUES, JOUETS, JEUX
ANIMATIONS...

MINIMUM bandes dessinées, livres, disques
OCCASION, ACHAT, VENTE
37, RUE PARGAMINIÈRES TOULOUSE 23.58.66

LIBRAIRIE ARCADE bandes dessinées
Tous les albums, toutes les revues...
16 PLACE DU CAPITOLE

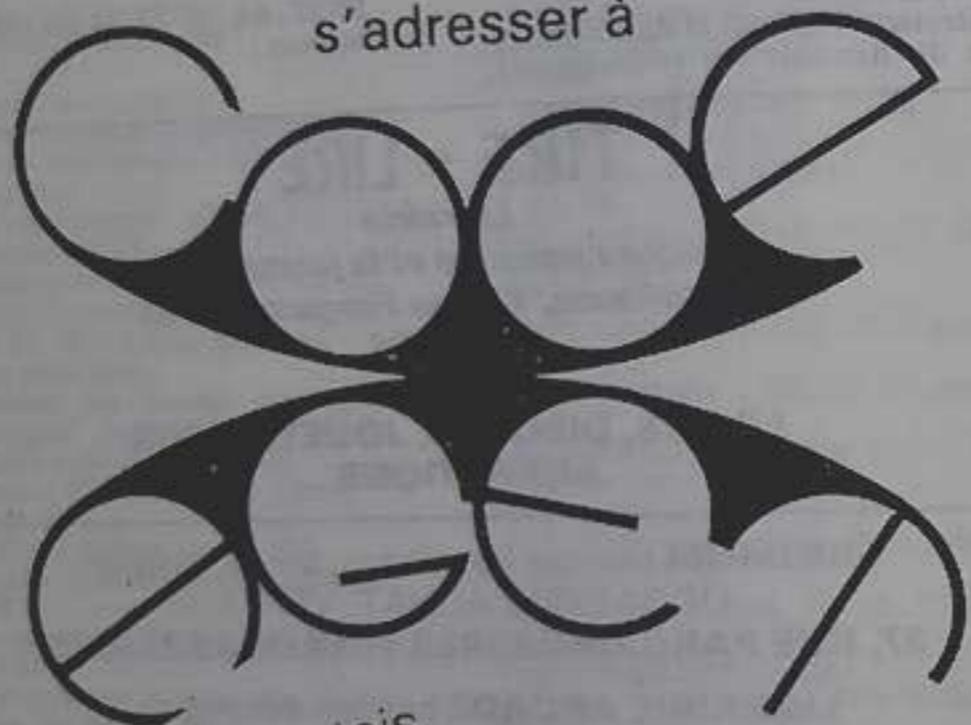
LA BEDETTEQUE — 9, RUE PEYRAS 31000 TOULOUSE
Bandes dessinées enfants et adultes

LIBRAIRIE AILLEURS sciences fiction, bandes dessinées,
fantastique (carte de fidélité)
28, RUE PHARAON TOULOUSE — Tél. 52.24.00

TERAIN VAGUE, LIBRAIRIE POUR ENFANTS
des livres, des jouets, des posters pour les tous-petits
et les plus grands... Un coin lecture, pour feuilleter des
albums, des BD, des romans, des titres documentaires...
32, RUE PHARAON — TOULOUSE — Tél. 25.06.44

**DES POLYCOPS
DES ACHATS GROUPÉS DE LIVRES**

s'adresser à



32 bis, rue des lois

tél : 23.31.34

**POUR LA 2^e ANNÉE CONSÉCUTIVE...
du 2 au 13 NOVEMBRE
BOURSE AUX LIVRES ET AUX POLYCOPS**

BP
**Banque
Populaire**

31001 TOULOUSE ALSACE - 47, rue d'Alsace-Lorraine -
23.11.12
31009 TOULOUSE SAINT-CYRIEN - 48-50, allées
Charles-de-Félic - 42.96.12
31500 TOULOUSE JOLIMONT - 7, place Commerciale
Jolimont - 48.83.74
31000 TOULOUSE CLOMBETTE - 76, rue de la Colom-
bette - 62.10.65
31200 TOULOUSE MINIMES - 102, avenue des Minimes -
47.48.00
31400 TOULOUSE SAINT-MICHEL - 31, Grande-Rue
Saint-Michel - 52.87.35
31000 TOULOUSE CARMEN - 21, place des Carmes
52.51.52
31000 TOULOUSE LA CADRETTTE - Centre Commer-
cial - 26, rue P. Lambert - 41.05.34
31000 TOULOUSE DEPUY - 18, place Dupuy - 62.53.23
31000 TOULOUSE-PONT-DES-DEMOISELLES - 2, av.
Jeanne d'Arc - 52.59.69
31500 TOULOUSE BONNETAY - 64, rue de Loubert
Bonnetay - 48.61.54
31000 TOULOUSE BELLEFONTAINE - 14, place To-
lbi - 40.12.02

31500 TOULOUSE CAMILLE PUJOL - 119, avenue
Camille Pujol - 80.65.32
31000 TOULOUSE DUPORTAL - 14, boulevard
Duportal - 21.40.24
31500 TOULOUSE-CROIX-DE-PIERRE - 102, boulevard
de Muret - 42.61.23
31500 TOULOUSE PURPAN - 10, boulevard de la
Bretagne - 49.25.64
31000 TOULOUSE-COLOMBETTE-WILSON - Rue de
Wilson - 81, bd Carnot - 21.89.19
31400 TOULOUSE-JULES-JULIEN - 88, avenue Jules
Julien - 53.09.61
31000 TOULOUSE CARMEN-GAMBETTA - 40, rue
Gambetta - 21.21.99
31100 TOULOUSE REYNERIE - Centre Commercial Re-
ynerie - 40.20.34
31500 TOULOUSE-CRETES - 162, avenue de la Glorie
- 80.62.74
31100 TOULOUSE-ROUTE-DE-SESSÈS - 84, route de
Sessèes - 40.23.88
31100 TOULOUSE-ELYSEE-MIRAL - 45, avenue de
Loubert - 49.55.00

**Kilométrage
illimité**

**Dans 20 pays
d'Europe**

Carte Inter-rail

VALABLE POUR LES MOINS DE 26 ANS.

900 F.

SNCF